Niveau(x) d'enseignement: 3 Numéro EDUQ : 8370385
Centre d'intérêt: 260

Association canadienne d'éducation.

Les élèves surdoués au Canada : résultats d'une enquête de l'ACE / Burton Borthwick, Ian Dou, Denis Lévesque, Ruth Banks ; [trad. de l'anglais par Marie-Noëlle Maillard]. -- Toronto : Association canadienne d'éducation, 1980.
80 p. : ill. ; 23 cm.

Bibliogr.: p. 71, 79-80. Notes bibliogr. au bas des p.

ISBN 0-919078-66-4

Cote Dewey: / Cote LC: /

Descripteur(s): *Surdoué *Programme d'enseignement *Politique gouvernementale *Développement de programmes *Primaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Canada

Identificateur(s) de sujet: *Douance

Le document constitue un dossier-synthèse sur le sujet. Une première partie aborde quelques questions cruciales: 1. l'identification de l'enfant surdoué et ses principales caractéristiques; 2. les idées fausses sur la douance; 3. l'organisation de programmes pour enfants surdoués. La deuxième partie présente les résultats d'une enquête menée à l'échelle du Canada sur les attitudes, les politiques et les réalisations dans le domaine. Une bibliographie sélective complète le tout.

L'enquête, menée en 1978-1979, comprend trois volets. On a d'abord demandé aux ministères de l'Education de définir leur façon d'aborder l'éducation spéciale des élèves surdoués en ce qui concerne les principes, la législation, le financement, la formation des maîtres et la recherche. Un questionnaire a également été adressé à toutes les facultés des sciences de l'éducation du Canada (21 réponses) au sujet de leur implication dans le domaine. Enfin, une enquête a été menée auprès de 586 commissions scolaires (316 réponses, soit 54%) sur leurs attitudes et les actions qu'elles ont entreprises dans le domaine de l'enfance surdouée.

Aucun ministère de l'Education n'a de subventions spéciales réservées à l'éducation des enfants surdoués; le sujet suscite toutefois depuis peu un regain d'intérêt. Les universités ont tendance à incorporer la préparation à l'enseignement des enfants surdoués dans le secteur de l'éducation spéciale. Les programmes concernant ce type de clientèle ne sont pas usuels et il s'offre peu de cours sur le sujet au deuxième cycle. Quant aux commissions scolaires, elles rencontrent des problèmes de financement et de justification des coût dans leurs efforts pour assurer des programmes adaptés à une clientèle surdouée.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

EDUCATION

ED 2370335 CB
DA DF

Burton Borthwick, Ian Dow, Denis Lévesque, Ruth Banks

Les élèves surdoués au Canada

RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE DE L'ACE

Burton Borthwick, Ian Dow, Denis Lévesque, Ruth Banks

L'ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION
THE CANADIAN EDUCATION ASSOCIATION
252, rue Bloor ouest, suite S850, Toronto, Ontario M5S 1V5

Prix: $5.00

1980

Traduit de l'anglais par Marie-Noëlle Maillard

Couverture: conception graphique, Fred Huffman; illustration, Joan Sirr

© L'ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION

ISBN 0-919078-66-4

Imprimé au Canada par
TWIN OFFSET LIMITED

Table des matières

Photographies 6

Remerciements 7

Notes sur les auteurs 8

Introduction 9

Première partie: Préoccupations, questions et propositions de programmes

Comment reconnaître un enfant surdoué ou talentueux? 15

DÉFINITIONS 15

IDENTIFICATION DES ÉLÈVES SURDOUÉS OU TALENTUEUX 16

Les idées fausses sur les enfants surdoués et talentueux 21

ADAPTATION À LA SOCIÉTÉ 21

PERSONNALITÉ 23

STABILITÉ ÉMOTIONNELLE 23

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES 23

APTITUDE À LA MÉCANIQUE 24

Organisation des programmes pour les enfants surdoués et talentueux 25

LES ÉCOLES ET LES CLASSES SPÉCIALES 26

REGROUPEMENT SELON LES APTITUDES 27

LES COURS ACCÉLÉRÉS 28

COURS ENRICHIS 28

LES ÉTUDES INDÉPENDANTES 29

Quelques propositions de programmes 31

INDICATIONS GÉNÉRALES 31

MÉTHODES DE L'ENSEIGNANT 32

Deuxième partie: Les trois volets de l'enquête

Enquête menée auprès des ministères de l'Éducation 37

POLITIQUE 37

LÉGISLATION 39

FINANCEMENT 41

TRANSPORT 42

FORMATION DES ENSEIGNANTS 43

RECHERCHE ET ÉVALUATION 45

PROGRAMMES D'ÉTUDES 47

ASSOCIATIONS 48

Enquête menée auprès des facultés des Sciences de l'éducation 49

PROGRAMMES DE FORMATON DES ENSEIGNANTS DANS L'ENSEIGNEMENT AUX ÉLÈVES SURDOUÉS ET TALENTUEUX 50

PROGRAMMES UNIVERSITAIRES DU 2e CYCLE 50

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL 51

OBSERVATIONS GÉNÉRALES 51

Enquête menée auprès des commissions scolaires 53

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 54

Annexes

A. Ouvrages mentionnés 71

B. Réponses des universités 73

C. Commissions scolaires ayant envoyé des documents supplémentaires 77

D. Lectures recommandées par les auteurs 79

Photographies

L'ACE souhaite remercier les personnes suivantes d'avoir fourni les photographies qui figurent dans ce rapport.

RUTH BANKS, pp. 11, 12, et 34

JON EASTON, pp. 6, 20, 24, 30 et 52

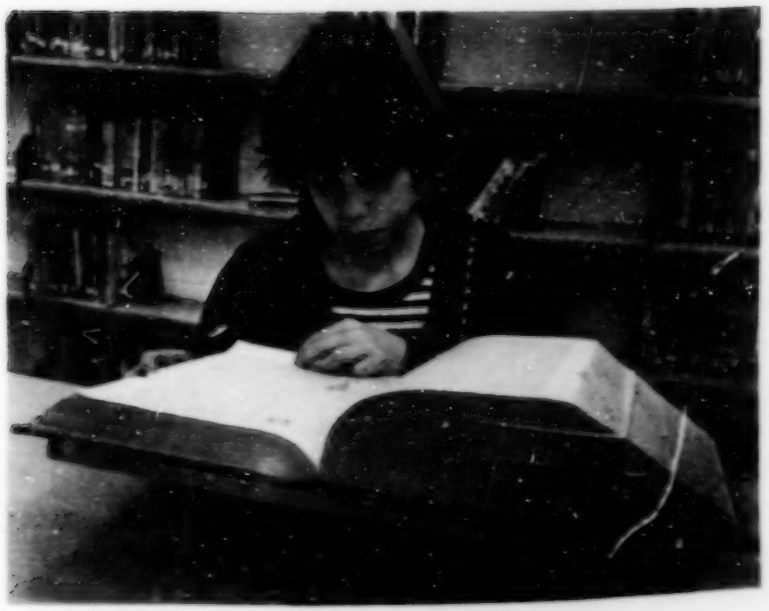

Remerciements

À l'automne 1977, l'ACE organisait deux colloques régionaux sur le thème: "Helping the Gifted: An Investment for the Future", l'un à Toronto pour les éducateurs des provinces de l'Atlantique, du Québec et de l'Ontario, et l'autre à Régina pour les éducateurs des provinces de l'Ouest. Les experts qui étaient présents en tant que personnes-ressources aux deux colloques étaient Monsieur D.T.E. Marjoram, un des inspecteurs de sa Majesté au ministère de l'Éducation et de la Science de la Grande-Bretagne, un chef de file dans le développement et la mise en application de programmes pour les enfants surdoués depuis de nombreuses années, et Monsieur Burton Borthwick qui était, à ce moment-là, agent d'éducation à la Direction de l'enfance en difficulté, au ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Tout au long des colloques, il devint évident qu'on ne savait que très peu de choses sur l'état de l'éducation dispensée aux enfants surdoués et talentueux dans les différentes régions du Canada. En conséquence, une équipe d'éducateurs bien informés sur ce sujet, coordonnée par Burt Borthwick et composée de Madame Ruth Banks du Conseil scolaire de Scarborough (un des membres du comité local d'organisation pour le colloque de Toronto), et Messieurs Ian Dow et Denis Lévesque de l'Université d'Ottawa, a proposé de faire une enquête sous le patronage de l'ACE au cours de l'automne et de l'hiver 1978-1979. Ce rapport est le résultat de leur travail.

Les auteurs (et l'ACE) souhaitent exprimer leur reconnaissance au personnel des ministères provinciaux de l'Éducation, des facultés des Sciences de l'éducation, et des conseils scolaires qui ont répondu aux questionnaires de l'enquête.

Nous remercions également les nombreuses autres personnes qui ont fourni de la documentation supplémentaire. Tous les documents reçus ainsi que les commentaires qui nous ont été soumis, ont été des plus constructifs et des plus utiles.

Gerald Nason
Directeur général
Association canadienne d'éducation

Notes sur les auteurs

Burton L. Borthwick est directeur des programmes à l'École Trillium, Milton, Ontario (premier pensionnat, au Canada, à l'usage des enfants ayant des troubles d'apprentissage, subventionné par le gouvernement), et ancien agent d'éducation à la Direction de l'enfance en difficulté, au ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Ian I. Dow est professeur adjoint du Département des études pédagogiques de la faculté des Sciences de l'éducation de l'Université d'Ottawa. Monsieur Dow s'occupait d'un programme pour les enfants surdoués lorsqu'il était directeur d'école au Conseil scolaire d'Ottawa.

Denis R. Lévesque est professeur adjoint au Département de la formation des maîtres de la faculté des Sciences de l'éducation de l'Université d'Ottawa.

Ruth G. Banks est directrice des programmes à l'intention des enfants surdoués au Conseil scolaire de Scarborough (Ontario). Madame Banks est également directrice de l'école Churchill Heights (maternelle à 6e année) où vont de nombreux enfants surdoués du Conseil scolaire de Scarborough. Au moment où ce rapport est mis sous presse, environ 28% des élèves de Churchill Heights ont été reconnus surdoués.

Introduction

C'était le second jour d'école et les enfants de 2e année ouvrirent de grands yeux à la venue du nouvel élève. Charlie, six ans, venait de passer subitement dans leur classe après un jour en 1re année. Il les dévisagea à son tour et ce qu'il vit le rendit malheureux: l'écriture enfantine de ses deux voisins; la tentative maladroite d'un garçon plus grand que lui d'une tête pour résoudre un problème facile.

Charlie essaya de se détendre en se concentrant sur la collection de timbres qu'il avait chez lui, se remémorant une longue bataille épistolaire avec une société (Monsieur, Je prévois de vous poursuivre en justice à moins que vous ne cessiez immédiatement de m'envoyer des factures gênantes pour des timbres que je n'ai pas commandés. J'ai cinq ans.) À ce moment-là, l'enseignant ramassa quelque chose par terre. "Qui a perdu une plume?". Charlie tenta de réprimer un petit rire nerveux. L'enseignant, rougissant, demanda ce qui était drôle. Le nouveau regarda dans la classe autour de lui et de nouveau rit nerveusement: "Qui a des ailes, ici?".

Voilà comment cela s'est passé. Le jeune Charlie, âgé de six ans, était passé en 2e année après un seul jour de classe en 1re année que l'enseignant n'oubliera jamais. Il avait appris à lire tout seul à trois ans, la dactylographie à quatre ans, lisait Shakespeare pour le plaisir une année plus tard et, à six ans, possédait une inquiétante connaissance de la géographie mondiale grâce à son imposante collection de timbres. Ainsi que son professeur l'a découvert, il percevait l'humour des jeux de mots qui dépassaient de beaucoup ses petits camarades — et parfois même le professeur. Dommage pour le professeur! Mais dommage aussi pour l'élève surdoué.

Depuis trop longtemps, l'élève surdoué ou talentueux n'est pas heureux dans la classe canadienne moyenne. Spoutnik provoqua un regain d'intérêt pour lui vers la fin des années 50 — particulièrement dans le domaine de la science, et ce dans toute l'Amérique du Nord — mais cela n'a pas duré. D'autres besoins sont apparus, telle la nécessité

d'offrir davantage de programmes de formation professionnelle, et l'enfant surdoué a été plutôt délaissé.

Quoi qu'il en soit, ce rapport donne une preuve réconfortante d'une volonté de changement quant à une éducation pour nos élèves surdoués et talentueux. Au cours d'un enquête réalisée fin 1978-début 1979 à l'échelle du Canada, patronnée par l'Association canadienne d'éducation, et dont les auteurs assuraient la coordination, on a relevé par exemple qu'un conseil scolaire sur trois, parmi ceux qui avaient répondu à l'enquête, avait ou prévoyait d'organiser un projet-pilote en 1979 pour ses élèves surdoués et talentueux. Et presque partout, on a remarqué une avide curiosité au sujet des dernières recherches en ce domaine. Les résultats de cette enquête sont publiés pour la première fois dans les pages qui suivent.

Quiconque a lu les revues pédagogiques au cours des cinq ou six dernières années a vu paraître de nombreux articles qui cherchaient à expliquer pourquoi on n'avait pas accordé aux élèves surdoués plus d'importance.

On cite beaucoup de raisons. Il y a la traditionnelle exigence des camarades qui veut qu'un élève surdoué n'apparaisse pas différent des autres. Mais en outre, beaucoup de collectivités ont semblé résolument hostiles au concept d'éducation spéciale pour les enfants surdoués ("ils s'en sortiront bien de toute façon"); le programme scolaire normal crée l'impression qu'un élève surdoué réussit bien parce qu'il obtient des notes supérieures à la moyenne, tandis qu'en réalité il fonctionne très en dessous de son potentiel. De plus, ainsi que de nombreux chercheurs l'ont découvert, l'élève surdoué rend la situation confuse en "se désintéressant" (un chercheur américain disait en 1964 que moins de la moitié des garçons se situant dans les 30 premiers p. cent de ceux qui ont des dispositions pour l'étude obtenaient un diplôme collégial; le pourcentage était encore pire chez les filles).[1]

En 1971, un chercheur a pensé que le pendule avait suffisamment oscillé et que les élèves surdoués devraient être protégés par leur propre loi. Norman Mirman écrivait dans le *Gifted Child Quarterly*:

"Nous avons besoin, je pense, de reconnaître qu'avec le système actuel d'éducation, les élèves surdoués sont de subtiles cibles de discrimination par le biais de facteurs négatifs qui résultent de l'attention portée à la lutte contre la pauvreté, à l'abandon scolaire et à d'autres légitimes priorités, par des tentatives ouvertes et fâcheuses de la part des enseignants pour niveler ou égaliser le rendement, ainsi que par les attitudes négatives des camarades envers l'excellence scolastique. Nous devons même reconnaître que l'attitude actuelle de la collectivité, des parents et même des éducateurs professionnels n'est pas seulement indifférente, mais souvent tout à fait hostile à l'idée d'une éducation spéciale pour les éléments les plus doués . . . Ceux-ci sont généralement les plus *négligés* dans nos programmes scolaires. Le programme scolaire normal ne se rapporte que très peu aux exigences, soit d'une plus grande capacité d'apprentissage, soit des rôles sociaux anticipés des enfants surdoués."[2]

[1] Donald S. Bridgman, cité dans Dael Wolfle, "Diversity of Talent" dans J.L. French (éd.), *Educating the Gifted*, éd. revue et corrigée. (New York: Holt, Rinehart and Winston, 1964), p. 25.

[2] Norman Mirman, "Education of the Gifted in the 70s", *The Gifted Child Quarterly*, vol. 15, n. 3 (automne 1971), p. 218.

Les mots sont forts, mais le fait que le ministère américain de l'Éducation ait établi un département pour les élèves surdoués et talentueux prouve qu'on les a entendus. Au Canada, les ministères de l'Éducation encouragent les conseils scolaires locaux à élaborer des programmes pour les élèves surdoués et talentueux. Ce qui est très significatif à une époque de restrictions des ressources pédagogiques, c'est que ces conseils scolaires font des efforts pour mettre fin à ce manque d'attention à l'égard de leurs élèves les plus brillants. Plus que tout, les attitudes des conseils scolaires se modifient, et cela doit être un véritable indicateur de l'opinion de la collectivité quant à l'élaboration de programmes pour ce groupe d'élèves exceptionnels.

Ainsi que ce rapport le montre, la définition d'un élève surdoué ou talentueux constitue un des aspects les plus confus du débat. Vous trouverez au début du chapitre suivant un résumé des recherches les plus récentes.

Les résultats de l'enquête présentés dans ce document offrent une perspective unique sur la façon dont, à plusieurs niveaux d'éducation au Canada, on aborde ce besoin particulier.

- On a demandé aux ministères de l'Éducation de définir leur façon d'aborder l'éducation spéciale des élèves surdoués et talentueux en ce qui concerne les principes, la législation, le financement, la formation des enseignants et la recherche. Nous reproduisons ici leurs réponses avec aussi peu de remaniement que possible.
- Vingt-et-une universités ont répondu à un questionnaire adressé à toutes les facultés des Sciences de l'éducation du Canada. Le taux de réponses relativement élevé représente les dix provinces et comprend des établissements de grande et de plus petite importance.
- Les nombreuses réponses provenant des conseils scolaires, souvent accompagnées d'une demande d'information complémentaire sur ce que font les autres, indiquent très clairement que les attitudes de la collectivité à l'égard de l'éducation spéciale pour les élèves surdoués ou talentueux se modifient actuellement au Canada.

Première partie: Préoccupations, questions, et propositions de programmes

Comment reconnaître un enfant surdoué ou talentueux?

Un des premiers professeurs d'Albert Einstein croyait que son élève aurait des difficultés à apprendre à lire. On pensait de Winston Churchill qu'il était, au mieux, un peu au-dessous de la normale; même son père était de cet avis.

L'histoire est tant remplie de cas semblables qu'il est peu étonnant que la question de savoir qui est surdoué ou qui ne l'est pas soit encore chaudement débattue. Différents systèmes scolaires au Canada utilisent différents moyens pour mesurer les talents ou les possibilités intellectuelles, comme le confirme l'enquête de l'Association canadienne d'éducation.

Nous vous présentons un aperçu de la recherche actuelle quant à la question sensible de l'identification des élèves surdoués et talentueux dans une classe.

DÉFINITIONS

Les publications sur le sujet montrent qu'il existe de nombreuses définitions. Certaines ne se réfèrent qu'aux élèves surdoués, d'autres qu'aux élèves talentueux; les rapports récents combinent les deux aspects.

Trois types de définitions se dégagent: objective, descriptive et comparative.

La définition objective. Elle se rapporte aux échelles ou aux mesures des tests d'intelligence ou d'aptitude. Lewis Terman travaille avec une population dont les membres ont un résultat d'au moins 140 au test d'intelligence de Stanford-Binet, tandis que Leta Hollingworth définit sa population comme étant composée de membres disposant d'une fonction intellectuelle de 130 et au-dessus.[2]

[2] Des références aux travaux de recherche de Terman et Hollingworth concernant l'ajustement social des enfants surdoués se trouvent dans le chapitre suivant. C'est Terman qui a créé le test d'intelligence Stanford-Binet, le premier test de Q.I. à être largement utilisé aux États-Unis.

Certains conseils scolaires s'en remettent encore à une définition objective pour sélectionner les élèves qui suivront les programmes des élèves surdoués.

La définition descriptive. Elle présente les caractéristiques des personnes surdouées et talentueuses. Souvent, dans ce but, on utilise un test qui comprend une liste de contrôle. Le *Project Equity*, un rapport publié par le conseil scolaire de Carleton, montre que les définitions descriptives mettent l'accent sur "le rendement, l'extraordinaire curiosité, la pensée créatrice, une aptitude inhabituelle à comprendre les abstractions, une exceptionnelle variété d'intérêts, des aptitudes artistiques et même une maturité physique et sociale avancée".[4]

La définition comparative. Elle se rapporte aux élèves qui font preuve d'un rendement scolaire supérieur à celui de la majorité.

Le ministère de l'Éducation américain et la province de l'Ontario ont accepté des définitions qui renferment des aspects des trois types cités.

Selon le ministère de l'Éducation américain:

"Les enfants surdoués ou talentueux sont ceux, identifiés par des personnes qualifiées professionnellement, qui, en raison d'aptitudes hors du commun, sont capables de grandes performances. Ce sont des enfants qui ont besoin de programmes éducatifs différenciés et de services dépassant ceux habituellement offerts dans les programmes scolaires normaux afin de parvenir à une réalisation de leur potentiel, par rapport à eux-mêmes et à la société."[5]

La province de l'Ontario a accepté les définitions suivantes:

"Le terme 'surdoué' désigne l'élève qui possède un degré supérieur d'aptitudes intellectuelles. Les élèves surdoués ont un rendement tellement supérieur aux autres de la classe qu'ils requièrent une programmation différente. Le terme 'talentueux' se dit d'un élève qui excelle dans un domaine tel que musique, arts plastiques, théâtre, athlétisme et habiletés académiques particulières. L'enfant surdoué excelle dans l'un ou plusieurs des domaines suivants:

- intellectuel: rendement académique supérieur
- esthétique: créativité artistique remarquable
- kinesthétique: coordination et aptitudes motrices supérieures
- psycho-social: habiletés supérieures pour diriger et talent remarquable au niveau des relations interpersonnelles."[6]

En bref, malgré les différences mentionnées dans les définitions relevées dans les publications sur le sujet, chaque catégorie concerne 2 à 3 p. cent de la population.

IDENTIFICATION DES ÉLÈVES SURDOUÉS ET TALENTUEUX

L'identification des élèves surdoués et talentueux semble être difficile

[4] *Project Equity* (Ottawa: Conseil scolaire de Carleton, 1973), p. 118.
[5] U.S. Office of Education, *Education of the Gifted and Talented*, vol. 1, *Report to the Congress of the United States by the U.S. Commissioner of Education* (Washington, D.C.: Washington Monitoring Service, par les éditeurs de *Education U.S.A.*, 1971), p. 5.
[6] *Enfants talentueux ou surdoués: Suggestions aux enseignants* (Toronto, ministère de l'Éducation de l'Ontario, 1978), p. 2.

en raison de l'extrême diversité des points de vue sur la façon de les identifier et ce qui différencie les enfants surdoués des enfants très intelligents. Par le passé, on identifiait les enfants surdoués selon le fonctionnement de leur intelligence. Lorsqu'un élève atteignait un résultat de 130 ou 140 points et plus au test Stanford-Binet ou WISC,[7] on le considérait comme surdoué. Aujourd'hui, les éducateurs commencent à contester la validité de tels tests et reconnaissent la complexité d'identifier ce groupe d'élèves.

L'identification des enfants surdoués et talentueux devrait se faire selon une série d'étapes suivant des plans particuliers. La sélection des candidats selon diverses méthodes constitue la première étape: tests d'aptitude et d'intelligence en groupe, opinion du professeur, entrevue avec les parents, et rendements antérieurs. La seconde étape est l'évaluation individualisée.

On ne reconnaît pas facilement un enfant surdoué. Certaines caractéristiques ou facettes apparaissent rarement ou jamais toutes ensemble chez l'enfant. De plus, les modèles ou combinaisons de modèles pour ce qui est des aptitudes, des compétences, des capacités qui déterminent le fait d'être doué sont divers et variés.

Les éducateurs doivent tenir compte de nombreux facteurs quand ils établissent une méthode de sélection.

Tout d'abord, les tests ne décèlent pas toujours les élèves surdoués, car les tests normalisés le plus souvent utilisés dans le procédé de sélection mesurent les types de processus mental qui sont acceptables dans le domaine scolaire. Le penseur qui fait preuve de créativité et d'opinions divergentes, ne réussit pas très bien ces tests.

Deuxièmement, les enfants issus de groupes minoritaires doivent se mesurer avec les enfants de la bourgeoisie, dans des conditions inégales. Ronald Samuda déclare dans *Psychological Testing of American Minorities: Issues and Consequences*:

"En plus de prendre pour acquis une distribution normale de la population, la normalisation a été effectuée selon l'hypothèse que les normes, les valeurs et les connaissances de la bourgeoisie de race blanche sont les seules correctes; on a ainsi refusé de reconnaître aux groupes minoritaires leur identité culturelle."[8]

Troisièmement, c'est à partir de cinq ans que l'on dépiste les enfants qui ne réussissent pas aussi bien qu'ils le devraient. Ceux-ci deviennent frustrés, ils deviennent des enfants difficiles dont le comportement est négatif, ce qui entraîne souvent l'anxiété des parents et des conflits à la maison. Les parents disent souvent que ces enfants sont précoces, qu'ils s'intéressent à un domaine particulier où ils sont bons, comme les sciences ou les mathématiques. Ils soulignent aussi que ces enfants ont besoin de beaucoup d'attention et qu'ils sont hyperactifs chez eux. L'étude de J. Whitmore indique que 90 p. cent des enfants surdoués sous-productifs sont des garçons.[9] Les enseignants déclarent que ces enfants

[7] Wechsler Intelligence Scale for Children.
[8] Ronald J. Samuda, *Psychological Testing of American Minorities: Issues and Consequences* (New York: Dodd Mead, 1975), p. 7.
[9] J. Whitmore, *The Gifted Underachiever* (Nashville, Tenn.: Geo. Peabody College for Teachers).

rêvassent et qu'ils dérangent les autres. Ils sont facilement distraits et n'ont qu'une piètre opinion d'eux-mêmes.

Voici quelques signes qui permettent de reconnaître les enfants sous-productifs:

1. Une maîtrise du langage supérieure pour leur âge, un vocabulaire et des concepts en avance.
2. Des connaissances exceptionnelles — souvent très approfondies dans un domaine.
3. Une mémoire supérieure, mais peu d'écrit pour renforcer les notions.
4. Créativité, esprit d'invention.
5. Autocritique, perfectionniste qui atteint rarement son but.
6. Une perception des situations et une sensibilité bien au-delà de son âge.
7. Pauvre opinion de lui-même, souvent frustré.
8. Un Q.I. dans la tranche supérieure.

L'enseignant se sent souvent frustré par cet élève sous-productif, car cet enfant n'est pas animé par les motifs habituels. L'enseignant doit donc faire naître chez cet élève le sens de sa valeur, et créer un milieu d'apprentissage où les échecs et la désapprobation sont minimes.

Voici une brève énumération des tests et méthodes utilisés au Canada pour sélectionner les enfants surdoués et talentueux.

Désignation par l'enseignant

C'est une des méthodes les plus utilisées et recommandées pour découvrir les enfants possiblement surdoués et pourtant son utilité est souvent limitée. Des études démontrent que le choix de l'enseignant, s'il n'est pas accompagné d'autres mesures, est le système de sélection le moins efficace. Cependant, il ressort d'autres études que, en combinaison avec des échelles d'évaluation basées sur des listes de traits qui dénotent l'enfant surdoué, les chances que de tels enfants ne soient pas dépistés diminuent.

On est en général d'accord pour reconnaître que les échelles d'évaluation sont utiles pour reconnaître les enfants surdoués, mais il faut être bien conscient de leurs limites quand on les utilise. Lorsque ces échelles sont adaptées au milieu, elles doivent se composer de questions bien comprises des enseignants, et comprendre des qualités ou des traits qui se retrouvent en salle de classe. Les questions fondées sur une observation directe des comportements sont bien supérieures aux questions formulées par induction.

Désignation faite par d'autre personnes

On devrait inviter tous ceux qui sont en mesure de reconnaître les aptitudes des élèves surdoués à le dire, par exemple: les anciens enseignants, les directeurs d'école, les autres personnes-ressources de l'école, les parents, les camarades et les membres de la communauté. Il arrive souvent qu'en plus de l'enseignant en charge, d'autres personnes de l'école aient eu de nombreux contacts avec un enfant et qu'ils se soient fait une opinion de ses capacités.

Tests collectifs d'intelligence, de rendement et de créativité

Ces tests sont utiles pour découvrir les enfants surdoués,

particulièrement s'ils sont combinés. Ils ne devraient servir qu'à trier ces enfants, et non à les désigner. L'inconvénient de ces tests est dû au fait qu'ils sont fabriqués pour la majorité des élèves d'un certain âge, dans une certaine classe; ils ne contiennent que très peu de matériel qui s'applique aux enfants surdoués. Étant donné le peu de questions difficiles, les enfants doivent y répondre pour ainsi dire parfaitement avant d'être classés parmi les surdoués. Le problème de ces tests c'est qu'ils imposent un plafond artificiel au Q.I. d'un enfant. Ce plafond, d'après des études, peut faire varier le Q.I. d'un enfant de 30 points selon qu'il fait un test collectif ou un test individuel, surtout dans la tranche la plus élevée du quotient intellectuel.

Les tests de groupe sont néanmoins des moyens efficaces de découvrir les enfants surdoués, en combinaison avec d'autres méthodes. Ils ne coûtent pas très cher. Mais il faut se rappeler qu'ils ne décèlent pas tous les enfants surdoués ou qu'au contraire ils donnent quelquefois de faux résultats.

Les tests individuels d'intelligence

Ces tests ont des avantages sur les tests collectifs car ils permettent de mesurer en profondeur un éventail plus large d'aptitudes; en outre, les conditions dans lesquelles on les fait passer sont meilleures, et on peut interpréter la qualité de la performance.

Les inconvénients majeurs de ces tests sont évidemment le coût, la pénurie de personnel qualifié pour les administrer, et certains éléments qui desservent les enfants souffrant de handicaps langagiers ou sociaux. Ces tests ont été également critiqués car ils n'arrivent pas à déceler le potentiel de création et un certain nombre de traits importants pour réussir, telles les valeurs, les habitudes et la persévérance.

En dépit du fait qu'ils ne peuvent pas mesurer toutes les aptitudes humaines, les tests individuels d'intelligence décèlent, d'après les études, les enfants surdoués beaucoup mieux que les tests collectifs. Il est important d'utiliser un test individuel qui donne un bon plafond et qui mesure plusieurs aptitudes. Le test de Stanford-Binet et le Wechsler Intelligence Scale for Children, sont les deux tests individuels complets que l'on utilise largement pour tester les enfants surdoués. Plusieurs autorités en la matière les ont comparés et estiment que le test Stanford-Binet est meilleur dans ce contexte. Le test Binet a un éventail de Q.I. plus large que le WISC, et certaines études indiquent que le Q.I. des enfants surdoués est, sur l'échelle WISC, en moyenne inférieur de dix points à l'échelle Binet.

L'étude de cas

Cette étude fait suite aux méthodes de dépistage des enfants surdoués. On y informe les éducateurs des aptitudes particulières d'un élève, de ses talents, de ses intérêts, de ses particularités psychologiques, de ses points forts et de ses besoins dans le domaine scolaire. Dans cette étude, il faut prendre en considération la santé de l'enfant, son langage, la stimulation intellectuelle dont il bénéficie chez lui, les conditions dans lesquelles il étudie chez lui, son alimentation, l'attitude de ses parents, de ses camarades et des enseignants envers les études et la réussite scolaire, l'attitude des enseignants envers l'enfant et son aptitude à apprendre, et les chances de réussite de cet enfant. Plus l'information est

complète, plus la base sur laquelle on se fonde pour comprendre et planifier efficacement est solide.

L'étude doit être cumulative. Souvent, l'enfant peut fournir sa propre biographie, ou une liste de ses intérêts et de ses accomplissements.

L'étude de cas de l'enfant surdoué peut être relativement peu chère et elle ne prend pas tellement de temps.

Les idées fausses sur les enfants surdoués et talentueux

Dans une bande dessinée, sans même lire le texte, vous reconnaissez instantanément le petit génie: plus petit que les autres, portant d'épaisses lunettes qui paraissent beaucoup trop grandes pour son visage puéril, toujours avec un énorme livre sous le bras.

Si vous en croyez les écrivains et les poètes, ce jeune inadapté social deviendra probablement un adulte ne disposant pas de toutes ses facultés, peut-être même un fou. Sénèque, qui mourut en l'an 45 de notre ère, résumait déjà cette situation en disant: "Il n'est pas de génie qui n'ait eu son grain de folie."

Nous sourions à ces déformations évidentes, mais beaucoup trop d'adultes ont encore des idées fausses ou préconçues sur l'élève surdoué ou talentueux. Les enseignants devraient connaître ces idées fausses et bien identifier les différences individuelles quant aux enfants surdoués ou talentueux avant de les instruire ou d'élaborer des programmes à leur intention.

ADAPTATION À LA SOCIÉTÉ

Beaucoup croient qu'il existe une tendance chez l'enfant surdoué à être inadapté socialement. Il se trouve cependant des preuves suffisantes à l'encontre de cette assertion. Lewis Terman a montré dans son étude de 1921-1922 que 84 p. cent des élèves surdoués ont été estimés égaux ou au-dessus de la moyenne d'un groupe ordinaire pour ce qui est de l'intérêt et de l'adaptation sociale. Terman a également indiqué que, bien que l'enfant surdoué soit habituellement au-dessous de la moyenne d'âge de ses camarades de classe, il a approximativement le même nombre d'amis que les autres élèves de sa classe.[10]

Si on base la preuve de l'adaptation sociale sur les diverses activités

[10] M.R. Sumption, E.M. Luecking, *Education of the Gifted* (New York: Ronald Press, 1960), p. 83.

parascolaires, alors, l'enfant surdoué est mieux adapté socialement que la moyenne.

En 1938, Noel Keys montre que l'écolier du secondaire, plus jeune que la normale, égale ou surpasse le groupe de contrôle pour la participation aux activités. Il montre également que les élèves brillants qui ont sauté de deux à cinq semestres étaient mieux adaptés socialement que leurs égaux restés dans leur classe en fonction de leur âge.[11]

Edna Lamson a également présenté des résultats similaires. Dans son étude, le groupe des élèves surdoués dépassaient le groupe de contrôle d'environ 25 p. cent pour la participation aux activités parascolaires. Elle en concluait que les jeunes élèves surdoués n'étaient pas exclus de ces activ 'és pour cause d'immaturité.[12]

Terman procéda à une nouvelle évaluation du groupe des élèves surdoués en 1940, alors que ceux-ci étaient au collège. Il montre qu'ils participent aux activités parascolaires dans une plus grande mesure que la population normale du collège.[13]

On trouve là, semble-t-il, une preuve suffisante dans ce qui a paru sur le sujet, que les enfants et les étudiants surdoués ont peu de difficultés à s'adapter à la vie sociale. Cependant, l'enfant extrêmement doué pourra avoir plus de difficultés à s'adapter aux normes sociales que la personne surdouée type. Les intérêts de l'enfant extrêmement doué diffèrent beaucoup de ceux de la moyenne des enfants. Il se trouvera quelque peu isolé puisque statistiquement il y a peu d'enfants extrêmement doués; il a donc peu de camarades de classe disposant du même potentiel intellectuel. Cependant, dans un groupe d'enfants surdoués, il sera probablement plus accepté socialement que dans un groupe d'enfants d'intelligence moyenne. Dans ce même groupe d'enfants surdoués, il jouera vraisemblablement un rôle de meneur.

Leta Hollingworth a noté que le meneur du groupe sera sans doute plus intelligent mais pas tellement plus que la moyenne du groupe. Plus le Q.I. est élevé, moins les chances sont grandes d'être meneur de ce type de groupe. Toutefois, dans un groupe plus intelligent que la moyenne, un enfant extrêmement doué peut très bien être un meneur populaire.[14]

Le quotient intellectuel n'est pas la seule véritable déterminante pour devenir meneur. Certains adultes ou enfants surdoués possèdent une personnalité qui ferait d'eux des favoris avec des enfants de tous âges dont l'intelligence serait moyenne ou au-dessous de la moyenne. D'autres personnes surdouées possèdent une personnalité qui limite leurs chances de devenir un meneur quel que soit le groupe. Dans l'ensemble toutefois, les gens surdoués possèdent ces qualités d'où se dégagent des aptitudes de meneur.

---

[11] Ibid., pp. 83-84.
[12] Edna F. A. Lamson, *A Study of Young Gifted Children in Senior High School*, Contributions to Education, n. 424 (New York: Bureau des publications, Teachers College, Columbia University, 1930), p. 74.
[13] L.M. Terman et M.H. Oden, *The Gifted Child Grows up: Twenty-five Year Follow-up of a Superior Group*, Genetic Studies of Genius, vol. IV (Stanford, Calif.: Stanford University Press, 1947), p. 97.
[14] Leta S. Hollingworth, *Gifted Children: Their Nature and Nurture*, (New York: The Macmillan Co., 1926) p. 131.

PERSONNALITÉ

Selon K.C. Garrison et D.G. Force, il existe, historiquement, une notion assez commune qui fait des génies des personnes de nature instable. Cependant poursuivent-ils, le travail de Lewis Terman et de ses collaborateurs prouve suffisamment que la précocité intellectuelle n'est d'aucune façon associée à des personnalités antisociales ou indésirables. L'analyse des études faites à ce sujet indique que l'on considère plus agréables les traits de caractère d'un enfant surdoué que ceux d'un enfant d'intelligence moyenne du même âge.[15] D'autres études concluent que les enfants surdoués, en tant que groupe, ont le sens de l'humour et sont drôles; ils expriment des idées qui "sortent des sentiers battus", sont consciencieux, honnêtes, courtois, coopératifs et font preuve d'indépendance et de vigueur. Ainsi, selon les "normes" de notre société, les enfants surdoués montrent une personnalité attrayante.

STABILITÉ ÉMOTIONNELLE

Les caractéristiques émotionnelles des enfants surdoués et talentueux sont l'objet de clichés à cause de dictons du genre "le génie ressemble à la folie". Heureusement de nombreuses études ont prouvé que de tels jugements ne sont pas fondés.

Hollingworth et Terman ainsi que d'autres chercheurs ont montré, dans leurs recherches, que les enfants surdoués ne sont pas inadaptés socialement. En fait, il semblerait plutôt que, comme groupe, ils ont une attitude sociale plus saine que les enfants d'intelligence moyenne, et qu'ils sont au moins aussi bien adaptés qu'eux.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Nous avons dit plus haut que l'auteur de la bande dessinée imagine l'enfant surdoué ou le prodige intellectuel avec des lunettes à double foyer, chétif et creux de poitrine. Ceci n'est pas vrai. D'après les recherches de Hollingworth

"On a largement trouvé, mesures à l'appui, que les enfants hautement intelligents sont grands, forts, sains et beaux dans l'ensemble, au-dessus de la moyenne des autres enfants, pour ces caractéristiques-là. Ceci ne veut pas dire que chaque enfant surdoué est supérieur physiquement, mais cela indique qu'il a plus de chance qu'un enfant ordinaire d'être bien physiquement."[16]

Hollingworth a également montré que la santé des enfants surdoués est tout aussi bonne ou meilleure que celle des enfants normaux ou peu brillants: ils ont moins de défauts physiques et leur taux de mortalité est plus bas.[17]

---

[15] K.C. Garrison et D.G. Force, *The Psychology of Exceptional Children*, 4e éd. (New York: Ronald Press, 1965), p. 134.
[16] Sumption et Luecking, op. cit., p. 74.
[17] Ibid., p. 109.

APTITUDE À LA MÉCANIQUE

L'enfant surdoué fait preuve, plus souvent qu'on ne le croit, de grande habileté mécanique. Beaucoup de machines compliquées, tels l'ordinateur, le téléphone et l'avion, ont été inventées par des personnes qui possèdent à la fois des aptitudes intellectuelles, mécaniques et créatives.

Il y a une différence très nette entre la personne surdouée qui réussit bien dans le domaine mécanique et celle qui est habile avec les machines. Cette dernière peut accomplir des tâches mécaniques compliquées grâce à sa dextérité, mais elle n'est pas forcément douée intellectuellement. L'individu qui s'intéresse beaucoup à la mécanique et qui est d'une intelligence supérieure peut accomplir des tâches qui dépassent le stade de la dextérité. Il apporte beaucoup au niveau théorique, il résout des problèmes de mécanique et il invente souvent de nouvelles machines.[18]

Les aptitudes mécaniques se mesurent au moyen de tests d'aptitude mécanique, qui déterminent la capacité d'évaluer les distances, de percevoir les arrangements mécaniques et les configurations qui se ressemblent. La façon dont un enfant manipule les objets est probablement le meilleur indice d'un enfant doué en mécanique. L'enfant surdoué invente des machines et manipule les machines avec habileté, plus souvent que l'enfant normal.[19]

[18] Ibid., p. 17.
[19] Ibid.

Organisation des programmes pour les enfants surdoués et talentueux

La plupart des systèmes d'éducation au Canada ont le principe que chaque enfant a le droit de recevoir une éducation qui correspond à ses possibilités.

Dans le cas des enfants surdoués et talentueux, des programmes spécialisés sont nécessaires. Les recherches indiquent de façon probante que les enfants surdoués n'apprennent pas efficacement quand ils font partie d'un groupe d'enfants d'aptitude normale. S'ils ne bénéficient pas de programmes appropriés, l'écart entre leur potentiel et leur rendement peut être plus grand que dans le cas des enfants moyens.[20]

Selon Norman Mirman, l'enfant surdoué a le droit de s'attendre à ce que l'école lui offre:

"1. Un milieu éducatif qui reconnaît l'importance de l'étude et qui respecte son intelligence plutôt que de s'en irriter.
2. Une exposition à des domaines de connaissances approfondies et variées.
3. Des occasions de communiquer avec des enseignants qui acceptent le fait que cet enfant a parfois besoin de plus de liberté, de moins de direction, et de davantage de temps pour faire des découvertes.
4. Une ambiance où il peut discuter, examiner et prendre position sans avoir peur d'être ridiculisé par ses camarades, ou de subir les jugements de valeur subjectifs de l'enseignant.
5. Des occasions d'entendre des personnes qui représentent la communauté surdouée et qui peuvent lui servir de modèle, et de parler avec eux.

[20] E.L. Horwitz, "Gifted Children", *Children Today*, vol. 2, n. 1 (janvier-février 1973), pp. 27-30.

6. Une formation lui permettant d'acquérir des habitudes de travail qui contribueront à son succès scolastique et ensuite professionnel.
7. Des circonstances et un appui qui lui permettent de développer une conception de soi positive.[21]"

Les conseils scolaires du Canada ont mis sur pied, dans le but de répondre aux besoins des enfants surdoués et talentueux, diverses structures pour organiser des programmes, par exemple, des écoles spéciales, des classes spéciales, des regroupements selon les aptitudes, des cours accélérés, des classes le samedi, des programmes enrichis, des études indépendantes.

LES ÉCOLES ET LES CLASSES SPÉCIALES

Il y a peu d'écoles au Canada conçues spécialement pour les enfants surdoués et talentueux, mais on y trouve un certain nombre de classes spéciales.

Les avantages et les inconvénients de regrouper les enfants surdoués et talentueux sont donnés dans les textes. Parmi les avantages on peut énumérer:

- Le regroupement offre plus d'occasions aux élèves surdoués et talentueux de réagir à d'autres élèves de mêmes intelligence et intérêts. Une telle interaction donne un milieu d'apprentissage plus stimulant.
- Les classes spéciales permettent peut-être mieux aux élèves de travailler à leur propre rythme, selon leurs propres aptitudes, et dans leur domaine d'intérêt particulier.
- L'enseignant peut plus facilement répondre aux besoins des enfants surdoués et talentueux, s'il n'a pas à enseigner en même temps à des élèves plus lents.
- La classe spéciale donne aux élèves surdoués et talentueux une meilleure idée de leur véritable potentiel; dans une classe normale, leur intelligence ou leur talent risquent de ne pas être suffisamment stimulés.
- Dans une classe spéciale, les élèves surdoués et talentueux ont davantage l'occasion d'explorer leurs idées et leurs intérêts et d'être soutenus et appréciés par les autres élèves. Les textes indiquent que les enfants surdoués et talentueux s'épaulent quand ils travaillent ensemble.
- La classe spéciale permet à la commission scolaire d'engager un professeur qualifié pour enseigner à ce groupe d'élèves.

Mais le regroupement des enfants surdoués et talentueux dans des écoles ou des classes spéciales a également des inconvénients. On a toujours dit que la séparation mène à l'élitisme et l'encourage; que c'est un système antidémocratique parce qu'il donne des privilèges et des programmes enrichis aux élèves qui en ont le moins besoin. Voici quelques-uns des désavantages remarqués:

[21] Norman Mirman, "Education of the Gifted in the 70s", *The Gifted Child Quarterly*, vol. 15, n° 3 (automne 1971) pp. 219-221.

- Les programmes séparés risquent de créer un snobisme chez les surdoués et les talentueux qui peuvent se sentir supérieurs aux autres et plus importants.
- Un tel système ne peut pas offrir un milieu réaliste pour préparer les élèves surdoués et talentueux à la vie quotidienne.
- Certains éducateurs sont d'avis que les élèves des écoles ou des classes spéciales sont plus tendus qu'ils ne le seraient dans une classe normale. Les normes sont souvent plus élevées, la rivalité plus poussée; cela peut mener à ce que l'on attende trop de ces élèves.
- Les élèves des classes régulières ne sont pas aussi stimulés et leur milieu s'appauvrit quand les enfants surdoués et talentueux sont mis dans des classes spéciales.
- Certains éducateurs ont l'impression que les classes spéciales pour les enfants surdoués et talentueux reviennent plus cher que les autres programmes. Une recherche au moins indique cependant que les coûts supplémentaires sont insignifiants.[22]

REGROUPEMENT SELON LES APTITUDES

Ces regroupements ou les retraits partiels ont été l'une des méthodes utilisées traditionnellement par les éducateurs pour répondre aux besoins des enfants surdoués ou talentueux. Ils peuvent se faire au sein des classes normales ou spéciales ou au niveau d'un ensemble d'écoles.

Cette méthode favorise le regroupement des élèves surdoués et talentueux selon leurs aptitudes, leurs intérêts et leur niveau de rendement. Elle s'applique aux élèves généralement doués et à ceux qui sont doués ou talentueux dans un domaine particulier. On retrouve, comme avantages de cette méthode:

- Elle donne plus de latitude afin de favoriser la créativité et l'exploration.
- Elle diminue l'ampleur des différences d'intelligence ou de talents dans une classe et augmente donc le degré de pertinence de l'instruction dispensée à chaque élève.
- Elle incite le directeur d'école à donner la charge d'un groupe d'enfants qui possèdent des aptitudes et des intérêts semblables à l'enseignant le plus approprié, celui qui a des habiletés et des connaissances particulières. Un tel arrangement favorise la pensée critique et les interactions entre esprits capables.
- Elle favorise un ratio maître-élève plus bas et permet donc d'individualiser davantage le programme.
- Elle donne plus de souplesse pour planifier les activités spéciales et les études pratiques.
- Elle donne aux élèves plus d'occasions d'exploiter leur capacité de leadership.

Mais voici quelques inconvénients relevés:

- Il faut peut-être plus de personnel et d'espace; les emplois du temps et l'organisation deviennent possiblement plus compliqués.

[22] Ian Dow et B. Donnelly, "Differentiated Programs for Gifted Intermediate Students", (Université d'Ottawa/Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 1977). Document non publié.

— Il faut s'assurer que le programme est bien équilibré, que les domaines ou les sujets qui intéressent moins les élèves ne sont pas négligés.
— Les méthodes d'évaluation du programme risquent d'être plus complexes et difficiles à expliquer.

LES COURS ACCÉLÉRÉS

Il y a, fondamentalement, deux façons d'accélérer les cours, soit de faire sauter des années aux élèves, soit de les faire progresser d'une façon continue. Récemment les éducateurs ont préféré la deuxième approche qui a les avantages suivants:

— Elle permet à l'élève d'avancer selon ses capacités.
— Elle peut être modifiée pour offrir des cours et accélérés et enrichis. C'est-à-dire qu'un élève qui a terminé un cours, peut suivre des cours supplémentaires ou étudier le même sujet plus en profondeur.
— C'est un bon moyen d'éviter l'ennui et les problèmes de conduite. Les élèves doués n'ont pas à faire du surplace en attendant que leurs camarades moins rapides les rattrapent.
— Elle permet à un élève de terminer ses études et de se préparer à une carrière plus rapidement, ou de voyager, de faire des recherches dans son domaine d'intérêt pendant un an avant d'entrer dans le monde du travail.

L'avantage de sauter des années est évidemment que l'élève termine ses études une année ou deux plus tôt. Cependant les inconvénients de cette méthode semblent être assez nombreux:

— Il manque souvent aux élèves qui sautent des classes les bases et la progression naturelle des études, ceci peut amener des difficultés plus tard.
— Les élèves risquent d'être très en avance au point de vue études, mais de ne pas avoir la même maturité sociale et émotionnelle. La plupart des enfants de dix et onze ans auraient du mal à s'adapter aux pressions sociales de l'école secondaire. Ils n'auraient que peu d'amis ou de camarades avec qui communiquer, et peu d'occasions de participer à des activités parascolaires et sportives.
— Il est aussi extrêmement probable que le très jeune élève qui fait preuve de connaissances supérieures aux autres élèves de sa classe sera ridiculisé et en butte aux plaisanteries et aux farces.

COURS ENRICHIS

Les programmes enrichis pour les enfants surdoués et talentueux sont très variés, mais leur analyse révèle qu'ils se divisent en deux groupes: verticaux et horizontaux. Le genre vertical permet aux élèves d'étudier à un niveau supérieur à leur année dans un sujet particulier. Le genre horizontal préconise l'étude en long et en large, selon la capacité de l'élève. L'idéal serait que les cours enrichis comprennent des éléments de ces deux genres de groupe.

L'enrichissement vertical a les avantages suivants:

— Il permet de terminer les études de base plus rapidement; l'élève a davantage l'occasion de se spécialiser dans son champ d'intérêt.
— Il évite l'ennui en offrant plus de stimulation.
— Il donne aux élèves du secondaire l'occasion d'accumuler plus de crédits que nécessaire. Par exemple, un élève dans un programme d'instruction générale peut désirer obtenir des crédits techniques.
— Le coût de l'enseignement est réduit pour ceux qui peuvent terminer le programme en moins d'années.

Quant à ses inconvénients il faut noter:

— La progression scolaire de l'élève risque d'être plus rapide que sa croissance physique ou émotionnelle.
— Des lacunes peuvent apparaître dans les connaissances des élèves, dues à une progression trop rapide.

L'enrichissement horizontal a l'avantage de permettre aux élèves d'étudier et de maîtriser un secteur d'intérêt particulier. Mais il a également des inconvénients:

— Il risque de mener à une spécialisation précoce des élèves, les privant ainsi d'une bonne base.
— Il est possible qu'on enrichisse les élèves horizontalement au détriment de leur progression verticale.

LES ÉTUDES INDÉPENDANTES

C'est un programme individualisé, conçu pour les élèves surdoués ou talentueux qui sont capables d'étudier seuls, dirigés et guidés par un enseignant ou un moniteur. Cela peut se faire dans le cadre normal de l'école, dans une université ou dans le milieu. La majorité de ces études indépendantes nécessitent l'aide de personnes-ressources munies de connaissances ou de talents particuliers.

Ces études doivent être très bien organisées et elles exigent les mêmes normes que les autres programmes pour les enfants surdoués ou talentueux. D'après le *Project Equity*, l'élève qui apprend seul devrait pouvoir bénéficier d'occasions répétées de réagir de façon créative, dans le contexte de tâches significatives — pour l'inciter à se poser des questions et à développer ses idées; de suivre ses intuitions; de mettre au point sa propre façon d'attaquer un problème. Il ne faut pas, quand on dirige les efforts de l'élève, essayer de le faire arriver à une seule réponse correcte, mais l'encourager plutôt à formuler des réponses diverses, c'est-à-dire à faire une sorte de rétroaction créative qui est constructive pour tous les enfants, quelles que soient les réponses données.[23]

Les avantages de ces études semblent être les suivants:

— Elles donnent à l'élève l'occasion d'approfondir un secteur d'intérêt particulier.
— Elles développent les capacités de l'enfant à travailler seul, et accroissent son habileté à faire des recherches.

[23] *Project Equity*, (Ottawa: Conseil scolaire de Carleton, 1973), p. 130.

— Elles permettent à l'enseignant d'élargir le programme scolaire pour les enfants surdoués et talentueux.

Voici les inconvénients:

— Certains élèves ne marchent pas bien s'ils ne sont supervisés que de façon partielle.
— Dans la plupart des cas, un tel programme ne convient qu'aux élèves plus âgés qui peuvent se rendre par eux-mêmes d'un centre de ressources à un autre dans leur agglomération.
— Il est difficile d'évaluer le succès des études indépendantes. Il faut donc inclure dans le programme une méthode d'évaluation valable.

Quelques propositions de programmes

Il est évident que l'enseignant afin d'aider les enfants surdoués et talentueux à réaliser leur potentiel, a un rôle extrêmement important et aussi très exigeant à jouer. Il faut modifier les programmes, avec l'aide du personnel, pour satisfaire les besoins de ces enfants exceptionnels, et trouver des ressources pour les cours modifiés. Les conseils suivants sont proposés avec l'espoir qu'ils seront utiles à ceux qui se chargent de ces tâches lourdes mais finalement très enrichissantes.

INDICATIONS GÉNÉRALES

A. Pour communiquer les connaissances de base correspondant aux possibilités de l'élève, le programme devrait:
   — permettre d'apprendre comment mener une recherche à un âge précoce;
   — satisfaire les besoins d'un esprit supérieur en vue de l'acquisition d'une connaissance poussée dans une courte période;
   — permettre à des esprits éminemment intelligents des possibilités d'analyse, de synthèse et d'évaluation;
   — encourager les divergences d'opinion;
   — faire un usage maximum du matériel et des ressources humaines;
   — individualiser l'apprentissage grâce à des objectifs de comportement et grâce à des contrats d'études indépendantes;
   — procéder à une évaluation continue des progrès de l'élève et de l'efficacité du programme.

B. Pour développer la confiance et un sentiment de valeur personnelle chez les élèves, un programme fructueux devrait:
   — les encourager à travailler à des niveaux appropriés de difficulté;
   — leur demander d'évaluer leur propre travail;
   — les encourager à poursuivre des études et à mener des activités qui les intéressent;
   — nourrir la fierté du travail bien fait.

C. Afin que les élèves acquièrent des connaissances et adoptent des attitudes qui encouragent leur participation active à la vie de la société canadienne, le programme devrait stimuler:
   – le respect des opinions d'autrui;
   – le développement d'idées différentes et de la faculté d'évaluer;
   – l'acquisition de connaissances concernant les grandes figures canadiennes et des discussions sur le leadership;
   – l'appréciation de l'histoire canadienne et des évènements touchant la mosaïque canadienne;
   – une appréciation et une compréhension de la contribution de nombreux groupes culturels à la société canadienne.

D. Afin de développer une sensibilité esthétique et morale chez l'enfant, le programme devrait permettre:
   – une discussion ouverte portant sur les questions morales;
   – le développement du sens de l'humour;
   – des occasions d'apprécier les aspects esthétiques de la vie.

E. Les programmes à l'intention des élèves surdoués doivent:
   – considérer les intérêts des élèves;
   – faire coïncider leur style et leur rythme d'apprentissage;
   – être orientés vers le processus de pensée plutôt que vers son contenu.

MÉTHODES DE L'ENSEIGNANT

Au cours de l'élaboration d'un programme, l'enseignant pourrait consulter *The Taxonomy of Educational Objectives: Cognitive and Affective Domains*, de Benjamin S. Bloom et al. (New York: David McKay, 1969; distribué au Canada par Academic Press, Don Mills, Ontario); *The Structure of Intellect Model: Its Uses and Implications*, de J.P. Guilford et P.R. Merrifield (Los Angeles: University of Southern California, 1960), ou *Structure of Intellect: Its Interpretation and Uses*, de Mary Nacol Meeker (Columbus, Ohio: Charles E. Merrill, 1969, distribué au Canada par Charles E. Merrill, Weston, Ontario, une division de Bell & Howell). Ces ouvrages mettent l'accent sur le développement de la pensée et peuvent servir de modèles dans l'élaboration de programmes.

Pour intégrer une méthode de pensée hautement développée à l'apprentissage, on devrait introduire certaines méthodes aussitôt que possible.

Recherche: Dès la 1re année, on peut alimenter la possibilité et l'habitude de travailler de façon indépendante, deux qualités essentielles à la recherche. De telles aptitudes nécessitent une utilisation judicieuse du temps, la recherche des informations requises, la lecture critique, la prise de notes et la mémoire des faits.

Résolution de problèmes mettant en jeu la créativité: En abordant l'étude sous l'angle de la résolution de problèmes, l'enseignant peut orienter les enfants et les guider de façon pratique dans les activités de recherche. L'enseignant devrait aider l'enfant à organiser un problème, le clarifier, faire les recherches nécessaires et recueillir les données; il devrait aussi l'aider à décider de la méthode de travail à employer, à garder un esprit ouvert, à diversifier ses idées, à les opposer aux faits.

Centres d'intérêt

Le développement d'un bon centre d'intérêt peut constituer un effort de créativité. Il doit comprendre des éléments dynamiques pouvant pousser les enfants à approfondir la recherche: c'est le critère le plus important quant à la réussite d'un tel centre. Les enfants doivent disposer de beaucoup de temps pour explorer et bouquiner.

L'enseignant ne devrait pas imposer des projets qu'il a conçus, mais devrait permettre qu'ils soient le résultat d'une enquête particulière de la part des élèves et reflètent leurs intérêts. Surtout, l'enseignant devrait éviter de demander un "rapport" qui n'est souvent qu'une récapitulation des éléments existants. Bien qu'une grande liberté soit de rigueur, les élèves devraient se rendre compte que les activités doivent être poursuivies dans un but réfléchi.

La sélection du matériel approprié pour le centre d'intérêt est de première importance, le but n'étant pas simplement d'obtenir des renseignements mais de provoquer la curiosité et de stimuler une recherche complémentaire. Chaque centre d'intérêt devrait comprendre des renseignements descriptifs de nature générale plutôt que spécialisée; le but ici est d'encourager l'exploration de nouveaux domaines présentant des intérêts potentiels.

Remue-méninges

On recommande la méthode suivante:
– respecter la règle qu'il ne faut critiquer aucune idée: plus il y en a, mieux c'est;
– dresser une liste des idées proposées par les élèves;
– dégager les thèmes et regrouper les idées selon ces thèmes.

Stimuler la sensibilité des élèves aux problèmes

Au cours d'une activité semblable à celles suggérées pour l'expression d'opinions divergentes, on pourrait demander aux enfants de considérer ce qui arriverait si tous les hommes devenaient sourds, ou si nous n'avions que trois doigts, ou si quelqu'un inventait une pilule remplaçant toute nourriture.

Séminaires

Ce type de rencontre s'est révélé tout à fait valable pour les élèves surdoués et talentueux au cours des dernières années de leur scolarité. L'accent est mis sur la résolution de problèmes.

Étude auto-entreprise

C'est le terme utilisé lorsque l'élève demande à quelqu'un de lui enseigner ce qu'il désire apprendre.

Excursions

Des lieux intéressants visités par une classe peuvent devenir des sujets d'étude. La mini-excursion est prévue pour un petit groupe d'élèves dans une classe qu'un domaine particulier d'étude intéresse spécialement.

Banque d'informateurs

On garde un dossier alphabétique des spécialistes connus, dans tous les domaines. Cela comprend, par ordre alphabétique, les noms de personnes, de sociétés, de galeries, de musées, de techniciens, avec leurs

adresses, numéros de téléphone, heures de visite ou de rencontre possible, frais à prévoir. Un autre classement est organisé par sujet.

Mentors

On associe les élèves avec un spécialiste dans un domaine qui les intéresse: un homme de science, de loi, ou un artiste. L'enseignant fait les premières démarches pour les élèves et établit des rencontres particulières.

Deuxième partie: Les trois volets de l'enquête

Enquête menée auprès des ministères de l'Éducation

La politique et les règlements provinciaux concernant les enfants surdoués et talentueux diffèrent beaucoup d'un bout à l'autre du pays, mais les résultats de l'enquête de l'ACE indiquent qu'aucun ministère de l'Éducation n'a de subventions spéciales réservées à l'éducation de ces enfants.

Les ministères ont d'autres moyens cependant d'encourager les programmes sur place. En Ontario, les enfants surdoués ressortent à l'éducation spéciale. La Saskatchewan a accordé des fonds à court terme dans le cadre d'un programme de projets nouveaux. L'Île-du-Prince-Édouard essaie de fournir des auxiliaires pédagogiques supplémentaires qu'elle incite les enseignants à utiliser. Chaque province a sa propre méthode.

Ceci prouve que les ministères de l'Éducation essaient de répondre à l'intérêt renouvelé de pourvoir aux besoins des enfants surdoués et talentueux.

Les réponses à l'enquête de l'ACE sont reproduites telles que nous les avons reçues, sauf pour quelques changements et abrégements mineurs.

POLITIQUE

L'autorité et la responsabilité légales en matière d'éducation sont entre les mains des pouvoirs législatifs des différentes provinces. Traditionnellement, ceux-ci ont délégué leur autorité à deux autres agents. L'un représente une autorité centrale, un ministère de l'Éducation; l'autre une autorité locale ou un conseil scolaire. (À Terre-Neuve, les églises sont également très engagées).

Question 1 **Quelle est la politique de votre ministère concernant l'enseignement aux élèves surdoués et talentueux dans votre province?**

COLOMBIE-BRITANNIQUE: Le ministère de l'Éducation soutient généralement les programmes élaborés par les districts scolaires pour les élèves surdoués et talentueux. L'ancien ministre, M. Patrick L. McGeer, s'est personnellement intéressé à ces programmes et a exigé que des programmes d'études soient offerts, pour commencer, aux élèves de 4e, 5e et 12e années, en septembre 1979. Une équipe sous contrat à l'Université de la Colombie-Britannique, aidée d'un comité consultatif, a travaillé à ces programmes d'études.

ALBERTA: L'éducation des élèves surdoués et talentueux représente une des responsabilités des conseils scolaires. Les élèves doués sur le plan intellectuel sont regroupés habituellement dans les programmes normaux, mais ils ont néanmoins un programme enrichi par une étude plus approfondie sur un sujet donné ou par des devoirs particuliers. Les élèves doués sur un plan artistique ou physique peuvent développer leurs dons grâce aux nombreux programmes offerts. Les programmes élémentaires offrent un bon équilibre de sujets classiques et d'autres orientés vers l'expression et la créativité. Le programme des écoles secondaires de premier cycle offre une base classique à laquelle s'ajoutent des options. Celui des écoles secondaires de second cycle offre une large gamme de sujets.

SASKATCHEWAN: Actuellement à l'étude par un comité interne.

MANITOBA: Il ressort au ministère de permettre aux divisions scolaires de mener des programmes spéciaux en ce domaine si elles le désirent. Une division urbaine se proposait de débuter un programme-pilote pour les enfants surdoués des années 5, 6 et 7 à partir de janvier 1979.

ONTARIO: "Les enseignants sont responsables de fournir à chaque enfant l'occasion de développer son plein potentiel."[24] Ainsi qu'il est mentionné dans ce document, les enfants surdoués et talentueux sont traités comme représentant un aspect des enfants dits "exceptionnels". Le ministère de l'Éducation reconnaît aux conseils scolaires la responsabilité d'offrir des programmes et des services pour les élèves surdoués et talentueux.

QUÉBEC: Les commissions scolaires ont la responsabilité de créer des services spéciaux, le cas échéant.

NOUVEAU-BRUNSWICK: Le ministère n'a pas de politique officielle en ce qui concerne les élèves surdoués et talentueux. Certains conseils scolaires tentent cependant d'introduire à leur intention certains travaux au sein de leurs programmes scolaires normaux.

NOUVELLE-ÉCOSSE: On demande aux administrateurs scolaires de faire de leur mieux pour s'assurer que tout élève faisant preuve de talents ou d'aptitudes supérieures, dans les domaines intellectuel, musical, artistique, linguistique, physique ou autre, ait l'occasion de développer ces aptitudes. Les classes spéciales ne sont pas nécessaires, et souvent pas pratiques, mais les programmes individualisés sont encouragés et soutenus. Jusqu'à présent, il n'y a pas de programmes ou de cours

[24] Enfants talentueux ou surdoués: Suggestions aux enseignants (Toronto: ministère de l'Éducation de l'Ontario, 1978), p. 2.

spécifiques conçus pour ces élèves, si ce n'est dans les dernières années du secondaire, où, dans certains champs d'enseignement, on ajoute des cours particulièrement stimulants. Pour les autres années, les écoles elles-mêmes doivent préparer des activités spéciales à l'intérieur des cours ou programmes existants, ou demander l'autorisation spéciale de planifier des cours spéciaux selon les talents ou les aptitudes qu'elles rencontrent. Les élèves doués ont très peu besoin des programmes réguliers au niveau des habiletés et ils en ont modérément besoin seulement au niveau du contenu. Il semble donc que les enfants doués s'ennuient et ne s'intéressent pas aux programmes, ce qui les empêche d'avancer et même dans certains cas les fait régresser. Les guides de l'enseignant sur un grand nombre de programmes autorisés, contiennent des recommandations pour enrichir et ajuster ces programmes pour les élèves doués. Des listes de ressources multiples dans de nombreuses matières permettent également aux écoles d'obtenir des auxiliaires supplémentaires qui ne sont pas habituellement utilisés dans ces écoles. L'administrateur scolaire peut également prendre jusqu'à 5 p. cent des allocations pour subvenir aux besoins de petits groupes d'élèves grâce à d'autres auxiliaires pédagogiques.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD: La politique du ministère est d'offrir un vaste programme qui peut être complété et adapté par les professeurs pour faire face aux besoins d'une population scolaire hétérogène. La plupart des conseils scolaires ont adopté le principe du progrès continu et d'un système d'apprentissage individualisé. Ce principe, lorsqu'il fonctionne, diminue le besoin de programmes spéciaux puisque l'élève peut progresser en utilisant des ressources présentant davantage de stimulation.

TERRE-NEUVE: Il n'y a pas de politique écrite en ce qui concerne l'enseignement des enfants surdoués et talentueux, mais toutes les écoles sont invitées à dépister ces élèves et à leur offrir, en réorganisant les cours, des méthodes d'apprentissage appropriées.

LÉGISLATION

Les réponses reçues semblent indiquer qu'un temps considérable s'écoulera avant que des programmes spécifiques deviennent obligatoires. Fréquemment, le processus évolue selon trois phases que l'on pourrait décrire comme étant la possibilité, l'encouragement, l'obligation. Au cours de la première phase, la législation donne aux conseils scolaires la possibilité d'agir; ceci pourrait s'intégrer dans des programmes-cadres généraux existants ou susciter une nouvelle loi. Au cours de la seconde phase, on fournit des motifs d'agir bien précis aux conseils qui ont accepté la responsabilité de nouveaux programmes, totalement ou en partie. La troisième phase, séparée généralement de la précédente par un temps considérable, voit naître la loi obligatoire. La question 2(a) traite du domaine de la législation.

Question 2(a) Énoncez les règlements qui favorisent l'établissement et la mise en œuvre de programmes pour les élèves surdoués et talentueux.

COLOMBIE-BRITANNIQUE: Aucune disposition particulière n'est

nécessaire. La loi sur les écoles publiques est suffisamment large pour comprendre tous les programmes à l'intention des élèves surdoués et talentueux que les districts scolaires pourraient souhaiter commencer.

ALBERTA: Rien de particulier.

SASKATCHEWAN: Aux termes de la loi de 1978 sur l'éducation, une législation facultative existe. Des copies des articles concernés seront envoyées sur demande.

MANITOBA: Il n'existe pas de dispositions particulières pour l'établissement et la mise en œuvre de programmes à l'intention des élèves surdoués et talentueux.

ONTARIO: La loi est facultative; c'est-à-dire qu'un conseil scolaire peut offrir des programmes à l'intention des élèves surdoués et talentueux (Loi de 1974 sur l'éducation, article 147, paragraphe (1) 40).

QUÉBEC: Les dispositions sont données dans le Règlement no 7. Les articles pertinents sont: articles 10 (activités à l'intention des élèves), 11 (progrès continu), 13 (regroupement des élèves d'abord en fonction de l'âge, puis d'après d'autres critères choisis par l'école), 25 (possibilité d'entrer rapidement au niveau secondaire), 34 (choix de cours au secondaire), 35 (progression par sujet au niveau secondaire).

NOUVEAU-BRUNSWICK: Rien.

NOUVELLE-ÉCOSSE: Le conseil scolaire établit le besoin de programmes particuliers, tels les programmes pour les enfants surdoués. Certains conseils scolaires ont trouvé et essaient présentement différentes méthodes spéciales pour de tels enfants. Ils organisent les programmes et demandent une aide financière au ministère de l'Éducation et au conseil municipal.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD: Il n'existe aucune disposition particulière qui traite spécifiquement des programmes à l'intention des élèves surdoués et talentueux.

TERRE-NEUVE: Il n'y a aucune disposition particulière pour mettre sur pied des programmes pour les enfants surdoués et talentueux.

La formation du professeur et son attestation de compétence restent la responsabilité de l'autorité centrale, ce qui est considéré comme un moyen important de maintenir des normes satisfaisantes dans les écoles. Plusieurs provinces ont indiqué dans des rapports antérieurs qu'elles exigeaient des diplômes et des brevets particuliers pour les enseignants d'enfants exceptionnels. La question suivante a été posée pour s'assurer que cette stipulation s'applique aux enseignants des enfants surdoués et talentueux.

Ouestion 2(b) Énoncez les titres requis des enseignants de programmes à l'intention des élèves surdoués et talentueux.

COLOMBIE-BRITANNIQUE: Le ministère ne détermine pas de titres pour les enseignants d'élèves surdoués autres que ceux requis pour tout

autre enseignant. Ce ne sont pas les diplômes mais les qualités personnelles hors du commun qui sont considérées comme essentielles pour faire un bon enseignant d'enfants surdoués. Au fur et à mesure que les programmes à l'intention des élèves surdoués prendront plus d'importance, les dispositions particulières pour leurs enseignants pourront se préciser.

ALBERTA: Rien de particulier.

SASKATCHEWAN: Aucun diplôme particulier requis.

MANITOBA: Aucun titre particulier requis.

ONTARIO: Brevet de l'enseignement de l'Ontario et la certification en éducation spéciale pour l'Ontario.

QUÉBEC: Aucun diplôme particulier requis.

NOUVEAU-BRUNSWICK: Rien.

NOUVELLE-ÉCOSSE: On ne demande pas aux enseignants de diplômes particuliers pour enseigner les programmes à l'intention des enfants surdoués et talentueux, mais ils doivent posséder les titres exigés pour enseigner en Nouvelle-Écosse. Le conseil scolaire a l'entière responsabilité d'employer des enseignants, qui, selon lui, sont capables d'enseigner le programme conçu pour les enfants surdoués.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD: Aucun diplôme particulier requis.

TERRE-NEUVE: Rien.

FINANCEMENT

Les recherches semblent indiquer que les programmes à l'intention des élèves surdoués et talentueux peuvent occasionner des frais supplémentaires. Ces dépenses peuvent être dues à une augmentation du personnel, du matériel et à des transports supplémentaires. Il a également été mentionné que les programmes supplémentaires de cette nature nécessitent des subventions qui créent une motivation ou d'autres fonds qui exercent sur les conseils scolaires une action stimulante pour commencer le travail. Avant même les projets de loi, les instances locales reçoivent souvent des fonds supplémentaires à titre d'encouragement.

Question 3 Quels sont les fonds supplémentaires accessibles aux commissions scolaires pour établir et dispenser des programmes à l'intention des enfants surdoués et talentueux?

COLOMBIE-BRITANNIQUE: Aucun financement particulier n'a été déterminé jusqu'à maintenant bien que le sujet soit à l'étude. Le ministère accorde une contribution financière à tous les élèves par le financement normal.

ALBERTA: Aucun.

SASKATCHEWAN: Pas de fonds supplémentaires qui pourraient être octroyés par le biais de subventions spéciales. Cependant, six projets concernant les élèves surdoués ont reçu des fonds à court terme grâce au programme "Projets novateurs".

MANITOBA: Pas de fonds supplémentaires.

ONTARIO: Le financement des programmes d'éducation spéciale est basé sur un facteur de pondération. Pour le calcul des fonds, on attribue aux enseignants qui utilisent des programmes à l'intention des élèves surdoués le même poids qu'aux autres programmes d'éducation spéciale, que les enseignants soient itinérants, spécialisés ou chargés d'un programme annexe de quelques heures. On ne tient pas compte dans ce facteur des enseignants de programmes spécialement conçus pour les élèves surdoués.

QUÉBEC: Il n'existe pas de financement particulier; cependant la commission scolaire a la possibilité de lever un impôt spécial pour les dépenses qui dépassent la norme acceptée dans le budget équilibré subventionné par le ministère de l'Éducation.

NOUVEAU-BRUNSWICK: Aucun.

NOUVELLE-ÉCOSSE: Aucun fonds supplémentaire n'est accordé pour mettre sur pied de tels programmes dans le cadre des subventions allouées aux conseils scolaires selon le nombre d'élèves. Un conseil scolaire peut choisir, dans les listes du Bureau des manuels scolaires, des auxiliaires pédagogiques qui enrichiront les programmes à l'intention des enfants surdoués.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD: Pas de fonds supplémentaires.

TERRE-NEUVE: Les conseils scolaires qui le désirent peuvent utiliser le système des "textes de rechange" selon lequel ils peuvent introduire de nouveaux programmes avec l'assentiment de la Direction provinciale des programmes d'études.

TRANSPORT

Des programmes variés peuvent être offerts aux élèves surdoués et talentueux. Ceci comprend des options telles que des programmes annexes de quelques heures, des classes séparées ou des écoles spéciales. Certaines de ces options peuvent nécessiter un transport des élèves dépassant la demande habituelle. On comprend que le transport supplémentaire puisse représenter des frais nouveaux pour les conseils concernés. De façon à déterminer si on a fourni aux conseils locaux des subventions qui créent une motivation, la question suivante a été formulée:

Question 4 **Quels fonds supplémentaires sont disponibles pour le transport des élèves surdoués et talentueux à des programmes spéciaux?**

COLOMBIE-BRITANNIQUE: Aucun fonds supplémentaire n'est accordé pour le transport. Les règlements habituels concernant le financement du transport s'appliquent aux élèves habitant une ville d'un district scolaire qui doivent se rendre dans une autre ville pour suivre leurs programmes, que les élèves soient surdoués ou non.

ALBERTA: Aucun.

SASKATCHEWAN: Aucun.

MANITOBA: Pas de fonds supplémentaires.

ONTARIO: Si un conseil scolaire transporte des élèves surdoués pour suivre des programmes spéciaux, il reçoit une aide financière sujette à la dépense maximale. En outre, une subvention de transport, entre la maison et l'école, est accordée, dans les cas des classes séparées.

QUÉBEC: Il existe actuellement un accord entre les commissions scolaires qui permet aux élèves de bénéficier de tout programme qui n'est pas dispensé dans leur propres commissions. L'élève peut recevoir une aide financière pour le transport et le logement.

NOUVEAU-BRUNSWICK: Aucun.

NOUVELLE-ÉCOSSE: Il n'y a pas de fonds supplémentaires réservé à l'usage des enfants surdoués et talentueux. Cependant, de nombreux conseils scolaires se servent du transport scolaire pour emmener leurs élèves dans des édifices communautaires ou pour participer à des activités communautaires et à des projets spéciaux, mais ceia n'est pas réservé uniquement aux enfants surdoués et talentueux, tous les élèves en profitent.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD: Pas de fonds supplémentaires.

TERRE-NEUVE: Rien.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Dans la plupart des provinces, la formation des enseignants a été déléguée par l'autorité centrale aux facultés des Sciences de l'éducation dans les universités. (Le chapitre suivant présente les réponses aux questionnaires envoyés aux universités.) On a posé la question suivante de façon à savoir si des directives particulières ont été données aux universités pour ce qui est des enseignants d'élèves surdoués et talentueux.

Question 5(a) **Formation préalable: quelle préparation spéciale reçoivent les enseignants de votre province au cours de leur formation dans le domaine de l'enseignement aux élèves surdoués et talentueux?**

COLOMBIE-BRITANNIQUE: Il est impossible de définir quel type de

formation particulière les professeurs reçoivent dans le domaine précis de l'éducation des élèves surdoués et talentueux. Ceci devrait dépendre, dans une certaine mesure, du penchant personnel de celui qui donne le cours. Il est possible que ce soit un secteur d'exception qui est traité. Il est concevable que les élèves surdoués pourront recevoir plus d'attention au fur et à mesure que les programmes à leur intention s'étendront.

ALBERTA: Une présentation est faite à tous les enseignants de l'enfant exceptionnel et de ses caractéristiques dans leur cours de psychologie enfantine ou du développement de l'enfant.

SASKATCHEWAN: Aucun. Récemment, les deux universités ont offert un cours en ce domaine. Il y a eu très peu d'inscriptions.

MANITOBA: On ne fournit aucune préparation particulière aux enseignants au cours de leur formation dans le domaine de l'enseignement des élèves surdoués et talentueux. Cet aspect est inclus dans tous les programmes suivis par les futurs enseignants.

ONTARIO: Le programme d'études ne comprend aucun cours particulier traitant de l'enseignement à des élèves surdoués et talentueux. Les enseignants en cours de formation peuvent recevoir une instruction spécialisée concernant l'éducation aux élèves surdoués; ceci dépend de l'instructeur.

QUÉBEC: On ne prévoit aucun programme particulier au cours de la formation.

NOUVEAU-BRUNSWICK: Les cours universitaires traitant de l'enfant exceptionnel consacrent une petite partie du temps au domaine des enfants surdoués et talentueux.

NOUVELLE-ÉCOSSE: Il n'y a aucune démarcation dans la formation des enseignants entre enfants surdoués, lents ou moyens. La province appuie cependant un programme, à l'Université Acadia, qui offre un diplôme en éducation spéciale, mais on insiste plutôt sur les enfants handicapés que sur ceux qui ont des dons exceptionnels.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD: Il n'existe aucune disposition dans le programme de formation des enseignants pour les former spécialement à ce type d'enseignement. Cependant, le programme général de formation comprend des chapitres traitant de l'enseignement aux élèves surdoués et aux autres enfants exceptionnels.

TERRE-NEUVE: Le programme menant à un brevet ou à un diplôme d'éducation spéciale, à l'Université Memorial, comprend des cours sur l'éducation des enfants surdoués.

Il est nécessaire d'aider les enseignants dans la valorisation de leurs compétences et dans la mise à jour des découvertes faites. L'information relative aux programmes à l'intention des élèves surdoués et talentueux représente un domaine où la formation en cours d'emploi est importante.

On a demandé les renseignements suivants pour s'assurer du rôle de l'autorité centrale quant à l'aide fournie aux enseignants d'enfants surdoués et talentueux pour leur perfectionnement professionnel.

Question 5(b) **Perfectionnement professionnel. Mentionnez le genre de formation que votre ministère offre aux enseignants d'élèves surdoués et talentueux: cours spéciaux, conférences et ateliers particuliers, documents spécialisés, etc.**

COLOMBIE-BRITANNIQUE: Le ministère organise des conférences, des ateliers particuliers et publie des documents spéciaux.

ALBERTA: Des agents du ministère sont encouragés à participer à des conférences ou des séminaires sur le sujet des enfants surdoués.

SASKATCHEWAN: Le coordonnateur du comité sur l'enseignement des enfants surdoués a donné quelques conférences. Jusqu'à présent, presque tout le perfectionnement professionnel a été organisé par les instances scolaires locales.

MANITOBA: Rien.

ONTARIO: Des cours spéciaux, des conférences particulières et des documents spécialisés sont offerts.

QUÉBEC: Rien.

NOUVEAU-BRUNSWICK: Certains districts scolaires organisent une ou deux sessions de travail dans le cadre de leurs programmes de perfectionnement professionnel sur le sujet des enfants surdoués et talentueux.

NOUVELLE-ÉCOSSE: Veuillez voir la réponse à la question 5(a).

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD: Rien.

TERRE-NEUVE: Rien.

RECHERCHE ET ÉVALUATION

Les conseils locaux sont responsables des recherches et de l'évaluation de leurs élèves. Les organisations locales tirent un bénéfice pratique des résultats de telles recherches. Souvent, les ministères de l'Éducation font une recherche, contractuelle, pour s'assurer de l'importance et de l'efficacité de certains programmes. La question suivante tente de voir si les ministères de l'Éducation assurent le financement de la recherche dans le domaine des enfants doués et talentueux.

Question 6(a) **Donnez la liste des projets de recherche portant sur l'enseignement des enfants surdoués et talentueux subventionnés ou menés par votre ministère?**

(b) Expliquez brièvement la façon d'évaluer les programmes d'enseignement aux élèves surdoués et talentueux?

COLOMBIE-BRITANNIQUE: (a) Presque toute la recherche patronnée par le ministère de l'Éducation dans le domaine des enfants surdoués s'est faite "à la maison" avec des fonctionnaires effectuant des études de programmes entrepris à l'extérieur de la province ou dans des districts scolaires de la province.

(b) Il n'existe pas, au moment où l'on répond au présent questionnaire, d'organisation provinciale pour évaluer les programmes à l'intention des élèves surdoués et talentueux. Ceci se fera en septembre 1979 lorsque le programme provincial deviendra opérationnel. Les districts scolaires possèdent leurs propres méthodes d'évaluation de leurs propres programmes. Les personnes habituées à évaluer programmes et enseignants en Colombie-Britannique, y compris les directeurs généraux, les directeurs des études et directeurs d'école, évaluent les programmes à l'intention des enfants surdoués comme ils le feraient de tout autre programme. Nous n'avons pas l'intention, dans cette province, d'isoler l'élève surdoué du reste de la population scolaire plus qu'il n'est nécessaire pour reconnaître son propre caractère exceptionnel.

ALBERTA: Rien.

SASKATCHEWAN: Rien.

MANITOBA: Rien.

ONTARIO: (a) (i) Une analyse des programmes et des rendements des élèves surdoués dans des classes qui leur sont réservées avec un programme enrichi, et dans des classes normales avec les autres élèves; (ii) Une analyse des coûts et de l'efficacité des programmes enrichis pour les élèves de 7e et 8e années dans des conseils scolaires sélectionnés des écoles secondaires de l'Ontario.

(b) Les programmes à l'intention des enfants surdoués peuvent être évalués au moyen d'un sondage provincial, mais jusqu'à présent, aucun n'a été fait.

QUÉBEC: (a) Il n'existe pas de tels projets actuellement.
(b) Il n'existe pas de telles évaluations actuellement.

NOUVEAU-BRUNSWICK: Rien.

NOUVELLE-ÉCOSSE: Encore une fois le ministère de l'Éducation ne sépare pas les enfants surdoués ou talentueux dans les projets qu'il effectue; il incorpore plutôt la recherche qui est faite à leur sujet (par exemple, rendement, évaluations) à celle entreprise pour les autres enfants.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD: Rien.

TERRE-NEUVE: Rien.

PROGRAMMES D'ÉTUDES

Il existe au Canada diverses façons d'aborder les programmes, qui vont d'un système modérément centralisé à un système décentralisé. Les enseignants des enfants surdoués et talentueux ont souvent besoin de matériel de renforcement pour leurs programmes.

Question 7 Énumérez les documents, les lignes directrices et brochures que votre ministère a préparés au sujet de l'enseignement aux élèves surdoués et talentueux.

COLOMBIE-BRITANNIQUE: Le ministère de l'Éducation n'a publié officiellement aucun document, programme-cadre, aucune brochure concernant les élèves surdoués, mais beaucoup de documents de travail circulent dans le ministère. De plus, beaucoup de districts scolaires ont élaboré leur propre documentation et le matériel nécessaire pour les programmes, leurs propres lignes directrices.

ALBERTA: Rien.

SASKATCHEWAN: Des documents ont été préparés et imprimés, mais ils ne font pas l'objet d'une large distribution car ils répondaient à des besoins particuliers dans des ateliers. Ils comprennent: (i) Les élèves surdoués: une perspective de recherche; (ii) Des programmes à l'intention des élèves doués: une perspective de recherche; (iii) Les élèves doués: distribution des services.

MANITOBA: Pas de brochures ou de lignes directrices particulières.

ONTARIO: *Enfants talentueux ou surdoués:* (Série Suggestions aux enseignants).

QUÉBEC: À l'intention des élèves surdoués, au niveau secondaire, nous disposons des programmes suivants: français (langue maternelle), anglais (langue seconde), mathématiques, sciences. Ils approfondissent le sujet concerné et sont donc plus difficiles.

NOUVEAU-BRUNSWICK: Rien.

NOUVELLE-ÉCOSSE: *Public School Programs, 1978-79,* et édition revisée *1979-80.*

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD: Bien qu'il n'existe dans la province aucun programme particulier pour les élèves surdoués, le programme provincial des études indique des sujets et du matériel complémentaires qu'on encourage les enseignants à utiliser dans leur enseignement des élèves les plus doués. En particulier, certains cours sont prévus en sciences et en mathématiques pour des élèves dont les capacités et l'intérêt en ces domaines dépassent la moyenne. Des élèves qui ont terminé la 12e année avec certains cours peuvent "faire de la compétition pour des crédits universitaires" et, par suite, certains étudiants peuvent suivre des cours universitaires du second degré dès la première année plutôt que des cours du premier degré.

TERRE-NEUVE: Rien.

ASSOCIATIONS

L'engagement d'associations et de groupes de parents fournit occasionnellement un stimulant aux autorités centrales et locales pour offrir des programmes ou des services complémentaires. Les publications à ce sujet laissent penser que les associations s'intéressant aux élèves surdoués se multiplient en Amérique du Nord.

Question 8 Donnez la liste des associations de parents et de spécialistes pour enfants surdoués et talentueux de la province.

COLOMBIE-BRITANNIQUE: Le ministère croit savoir que les enseignants des élèves surdoués ont récemment créé une association provinciale de spécialistes dans le cadre de la "B.C. Teachers' Federation". Elle porte officiellement le titre de "The Association of Educators of Gifted, Talented and Creative Children in British Columbia". À notre connaissance, aucune organisation semblable de parents n'existe.

ALBERTA: La section albertaine du Conseil pour l'enfance exceptionnelle.

SASKATCHEWAN: "Regina Association for Gifted Children"; la section saskatchewannaise du Conseil pour l'enfance exceptionnelle.

MANITOBA: La section manitobaine du Conseil pour l'enfance exceptionnelle.

ONTARIO: "Association for Bright Children", "Scarborough Association SAGE for Gifted Children", "The Association for the Gifted (TAG)" La section ontarienne du Conseil pour l'enfance exceptionnelle.

QUÉBEC: (L'Association pour les surdoués — Canada).[25]

NOUVEAU-BRUNSWICK: Rien n'existe.

NOUVELLE-ÉCOSSE: La section néo-écossaise du "Council for Exceptional Children"; "Association for Teachers of Exceptional Children".

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD: Aucune association de ce type n'existe.

TERRE-NEUVE: Rien n'existe.

[25] (L'Association pour les surdoués-Canada) The Association for the Gifted in Canada (TAG) est une association nationale. Pour obtenir des renseignements, s'adresser à M. Bruce M. Shore, faculté des Sciences de l'éducation, Université McGill.

Enquête menée auprès des facultés des Sciences de l'éducation

La position de l'étudiant surdoué dans les universités canadiennes ne manque pas d'ironie.

D'une part, aucun groupe ne reçoit plus d'éloges de la part de l'université que les étudiants qui ont le don de saisir les notions ardues, le génie de voir de nouvelles perspectives, une curiosité scientifique illimitée et qui reçoivent en général les bourses et les trophées prestigieux.

Mais cependant peu de facultés des Sciences de l'éducation au Canada s'efforcent de faire mieux apprécier les besoins des élèves surdoués dans les années qui mènent à l'enseignement supérieur.

La façon dont on instruit l'élève surdoué ou talentueux avant qu'il arrive à l'université ne semble guère être un sujet de priorité dans la majorité des facultés des Sciences de l'éducation, si l'on en juge par l'enquête de l'ACE à laquelle 21 établissements ont répondu, fin 1978-début 1979, (un bon taux de réponses qui comprenait de grands et de petits établissements dans les dix provinces).

Le but du questionnaire était d'obtenir des renseignements sur la façon dont l'enseignement à l'élève surdoué et talentueux est reflété dans la formation des enseignants, les études universitaires de 2e cycle et les programmes d'activités de développement professionnel y compris.

Il est encourageant de voir que certaines facultés des Sciences de l'éducation ont des programmes qui préparent les enseignants à instruire les enfants surdoués et talentueux. L'enquête de l'ACE a également découvert d'excellents programmes de perfectionnement professionnel pour les enseignants dans ce domaine. Mais l'idée générale qui se dégage de l'enquête montre que:

- *Les universités ont tendance à incorporer la préparation à l'enseignement des enfants surdoués ou talentueux dans le large secteur de l'éducation spéciale.*
- *Les programmes qui se concentrent sur les besoins des élèves surdoués*

et talentueux ne sont pas usuels dans les facultés canadiennes des Sciences de l'éducation.
– *Très peu de facultés des Sciences de l'éducation offrent des cours universitaires du 2e cycle dans ce domaine.*

Voici les réponses à l'enquête.

PROGRAMMES DE FORMATION DES ENSEIGNANTS DANS L'ENSEIGNEMENT AUX ÉLÈVES SURDOUÉS ET TALENTUEUX

Question 1 **Votre université offre-t-elle des programmes pour préparer les maîtres à enseigner aux élèves surdoués et talentueux?**

Des 21 universités qui ont répondu à cette question, cinq ont actuellement un programme qui fonctionne, 16 n'en ont pas. Cependant, parmi ces dernières, plusieurs ont infléchi leur réponse en précisant qu'il n'existait pas de programmes spéciaux pour l'enseignement des élèves surdoués, mais que cette préparation était intégrée dans le programme de base.

Question 2 **Votre programme de formation des maîtres comprend-il: des cours qui donnent droit à un crédit dans le domaine de l'enseignement aux élèves surdoués et talentueux? cours qui comprennent des classes concernant l'enseignement aux élèves surdoués et talentueux? Précisez.**

Il y a, en fait, deux sortes de formation des maîtres: (a) des cours spéciaux sur l'enseignement aux élèves surdoués et talentueux sont offerts dans un programme donné par neuf des 21 universités qui ont répondu à cette question; (b) 17 universités (y compris les neuf qui offrent des cours spéciaux) ont des segments de cours ou des sessions sur l'enseignement aux enfants surdoués et talentueux.

Quatre universités ont déclaré ne rien faire pour préparer les enseignants des enfants surdoués. Quant aux autres 17 universités, ce qu'elles offrent peut aller "d'une partie du travail" ou d'un "court module" au sujet des enfants surdoués dans le cadre d'un cours général, jusqu'à "la sélection de deux cours donnant droit à des crédits (1 ½ unité chaque)" ou à un "cours complet sur le sujet des élèves surdoués et talentueux".

PROGRAMMES UNIVERSITAIRES DU 2e CYCLE

Question 3 **Votre université offre-t-elle un tel programme?**
Question 4 **Votre université a-t-elle un tel programme en éducation spéciale? Si oui, ce programme comprend-il une section pour les enfants surdoués ou talentueux?**
Question 5 **Le programme universitaire de 2e cycle contient-il des cours sur l'enseignement aux enfants surdoués et talentueux? Précisez.**

Dix-sept universités ont dit offrir des programmes du 2e cycle dont dix indiquent avoir un tel programme en éducation spéciale. Dans cinq universités, des cours sur les élèves ayant des dons exceptionnels sont régulièrement inclus dans les programmes en éducation spéciale du 2e cycle, et dans une sixième des arrangements peuvent être faits dans ce but. Les quatre autres universités n'ont envoyé aucune information à ce sujet.

Cependant, lorsqu'on a demandé aux universités de donner une réponse quant aux programmes de 2e cycle sur l'enseignement des élèves surdoués et talentueux, quatre seulement ont dit avoir une telle option et deux autres (sur les 17 qui ont répondu non) ont mentionné que l'on pouvait suivre un cours au moyen d'une liste d'ouvrages à lire.

ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Question 6 **Votre université offre-t-elle des séminaires, des ateliers ou d'autres activités de perfectionnement professionnel pour les enseignants de programmes à l'intention des enfants surdoués et talentueux? Précisez.**

Les réponses à cette question indiquent que les facultés des Sciences de l'éducation varient énormément en ce qui concerne cet aspect de la formation des enseignants. Quelques universités sont très actives dans les programmes de perfectionnement professionnel des professeurs. Le programme de l'Université de la Saskatchewan pour les enfants surdoués et talentueux d'âge préscolaire et le projet d'élaboration de programmes à l'intention des élèves surdoués de plusieurs districts scolaires de la province, projet dirigé par Monsieur Stanley Blank de l'Université de la Colombie-Britannique, sont deux bons exemples. D'autre part, quelques établissements (11) ont dit ne rien faire du tout dans le domaine des activités professionnelles pour les enseignants.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Les renseignements obtenus lors de l'enquête au niveau universitaire sembleraient indiquer que, d'une façon générale, l'enseignement des élèves surdoués et talentueux n'est pas une priorité dans les universités. Cette observation est confirmée par le manque de programmes spéciaux dans ce domaine et la non-participation des universités dans des activités de perfectionnement professionnel. Le tableau ci-dessous illustre brièvement la participation des universités ayant répondu. (Pour une ventilation détaillée des réponses fournies par les universités, voir l'annexe B.)

PARTICIPATION	*OUI*	*NON*	*SR**	*TOTAL*
Programme de formation des enseignants aux élèves surdoués et talentueux	5	16		21
• cours	9	12		21
• conférences	17	3	1	21

Programmes de 2e cycle				
• éducation spéciale avec référence aux élèves doués et talentueux	6	10	5	21
• éducation pour les élèves surdoués et talentueux	4	17**		21
Activités de perfectionnement professionnel	10	11		21

* Sans réponse
**Deux universités sur 17 ont indiqué qu'elles avaient des cours à base d'ouvrages à lire

Les résultats de l'enquête révèlent nettement la présence de "l'éducation pour les élèves surdoués" dans le cadre des universités. Certaines ont mentionné des projets particuliers en ce domaine, d'autres envisagent des activités nouvelles. Les découvertes amènent les chercheurs à conclure qu'il existe une nécessité d'aborder systématiquement la question de l'enseignement aux enfants surdoués et talentueux dans les universités canadiennes. Celles qui font quelque chose en ce domaine fourniront certainement des bases sûres pour un travail d'élaboration ultérieur.

Enquête menée auprès des commissions scolaires

Le résumé des réponses aux 20 questions posées par l'ACE fournit peut-être le plus de détails sur la façon utilisée par les commissions scolaires au Canada pour identifier leurs élèves surdoués et talentueux, et pour répondre aux besoins particuliers de ces enfants.

L'ACE a envoyé, au cours de l'automne 1978, un questionnaire à 586 commissions scolaires du pays, c'est-à-dire à la majorité des commissions scolaires de toutes les provinces, toutes les grandes commissions scolaires et la plupart des petites. On estime qu'elles gèrent l'éducation d'environ 97 p. cent des élèves inscrits dans les écoles publiques et dans les écoles séparées financées avec des fonds publics dans les dix provinces. En outre, le questionnaire fut envoyé aux Territoires du Yukon et du Nord-Ouest. Trois cent seize questionnaires nous furent retournés, soit 54 p. cent, ce qui est mieux que la moyenne de ce qu'on peut espérer dans le cas d'une enquête par voie postale. Les auteurs estiment que les réponses représentent bien les provinces en ce qu'elles provenaient aussi bien de grandes que de petites commissions scolaires, dans des milieux ruraux et urbains.

Deux renseignements intéressants sont ressortis de cette enquête: la taille des classes pour les enfants surdoués et talentueux varie entre quatre et 40 élèves, et l'enseignant de ces classes assume la majeure partie de la responsabilité de l'adaptation des programmes. Nous avons découvert que les enseignants utilisent une gamme très large de ressources pour stimuler l'apprentissage, par exemple des ressources communautaires inhabituelles tels les villages des pionniers, les puits de pétrole, les ranchs, les réserves indiennes et les mines.

Parmi les difficultés que rencontrent les commissions scolaires qui essaient de donner des services aux élèves surdoués et talentueux, il y a le financement des programmes spéciaux, et la justification du coût de ces programmes devant la communauté. De nombreux conseils scolaires ont également déclaré que leurs enseignants avaient du mal à trouver les cours dont ils avaient besoin pour être plus prêts à enseigner aux enfants surdoués et talentueux.

Les parents qui vont lire la section suivante devraient bien comprendre le rôle de la commission scolaire. La responsabilité juridique et l'autorité dans le domaine de l'éducation reposent avec les gouvernements provinciaux, qui ont délégué une plus ou moins grande partie de leur responsabilité et de leur autorité aux commissions scolaires. Chaque province a établi, au moyen de lois, de règlements et de directives administratives, des normes minimales qu'il faut respecter. Chaque commission scolaire peut dépasser ces normes et prendre des dispositions en fonction de ses propres priorités et en se basant sur les besoins particuliers du milieu. Sa gageure est de satisfaire aux besoins de la communauté aussi bien que son organisation et ses moyens financiers le lui permettent.

Dans le domaine de l'enseignement aux enfants surdoués et talentueux, c'est à la commission scolaire que les parents s'adressent pour que les programmes soient élargis et que plus d'options soient offertes. Et pourtant, d'après l'enquête de l'ACE auprès des ministères de l'Éducation, on s'aperçoit qu'aucun d'entre eux n'allouait de fonds supplémentaires aux commissions scolaires pour offrir des programmes aux enfants doués, bien que certains d'entre eux les encourageaient à fournir des services et des programmes spécialisés.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Voici le nombre de questionnaires retournés par les provinces et les territoires:

Colombie-Britannique	41	Nouveau-Brunswick	14
Alberta	43	Nouvelle-Écosse	15
Saskatchewan	33	Île-du-Prince-Édouard	3
Manitoba	29	Terre-Neuve	12
Ontario	64	Yukon	1
Québec	54	Territoires du Nord-Ouest	1
		Anonyme	6

Une analyse des réponses, question par question, est présentée dans les pages qui suivent.

Question 1 Votre commission scolaire organise-t-elle des programmes spéciaux à l'intention des enfants surdoués et talentueux?

Pourcentage des commissions scolaires qui ont répondu oui: 37

Ventilation des réponses affirmatives par province et en pourcentage:

Colombie-Britannique	43%	Québec	16%
Alberta	31%	Nouveau-Brunswick	30%
Saskatchewan	35%	Nouvelle-Écosse	38%
Manitoba	35%	Île-du-Prince-Édouard	33%
Ontario	61%	Terre-Neuve	23%

N.B. Les réponses en provenance du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ainsi que celles des six questionnaires anonymes reçus étaient négatives.

La première question avait pour but de voir si les commissions scolaires satisfaisaient les besoins des élèves surdoués et talentueux. Le tableau présentant les résultats laisse penser qu'un petit nombre seulement des élèves doués suivent des programmes et reçoivent des services spéciaux. Ceci peut ne pas refléter l'entière situation. Beaucoup de commissions scolaires ont indiqué que, individuellement, les écoles et les enseignants devaient se préoccuper de satisfaire ces besoins. De la même façon que l'autorité provinciale a délégué sa responsabilité aux commissions scolaires, celles-ci l'ont déléguée aux écoles et aux enseignants. Par cette enquête, il n'est pas possible de déterminer si les écoles et les enseignants ont accepté le mandat.

Beaucoup de ceux qui ont répondu non à la question 1 ont indiqué qu'un comité spécial avait été formé pour faire un rapport sur les besoins en matière de programmes spéciaux à l'intention des élèves surdoués. Ce qu'il en ressort confirme ce qui est mentionné dans les documents déjà publiés à ce sujet et qui montre un intérêt renouvelé pour l'élève surdoué ou talentueux. De plus, un nombre significatif de personnes ayant répondu ont précisé qu'un spécialiste du bureau central avait été nommé pour assurer la responsabilité des programmes et des services à l'intention des élèves surdoués et talentueux. Dans un certain nombre de commissions, cette personne a reçu le statut de conseiller ou coordonnateur du programme pour les élèves doués. Environ un tiers de ceux qui ont répondu, pour l'ensemble du Canada, ont mentionné l'existence de projets-pilotes ou leur planification pour 1979. Le lecteur est donc averti que les résultats présentés pour cette question peuvent ne refléter qu'une image fragmentaire.

Question 2 Types de programmes offerts.

Les publications proposent une variété de programmes et de services dont peuvent bénéficier les élèves surdoués et talentueux. Nous avons noté dans le questionnaire les principaux programmes. Les chiffres ci-dessous indiquent le nombre de personnes ayant répondu qui ont utilisé les différents programmes.

Écoles spéciales pour les élèves surdoués et talentueux		6
Cours spéciaux à temps plein pour les élèves surdoués et talentueux		21
Cours spéciaux à temps partiel pour les élèves surdoués et talentueux		48
Centres spéciaux de créativité et de ressources		43
le centre dessert une école	13	
le centre dessert un groupe d'écoles	10	
le centre dessert toutes les écoles de la commission scolaire	20	
Programme du samedi matin		12
Programme après l'école		8
Programme d'été		13

Aide individuelle (professeur particulier)	27
Études indépendantes	63
Sujets particuliers	35

Puisque plusieurs commissions scolaires utilisaient différents programmes, le total de ces réponses n'est pas significatif.

Ceux qui ont répondu ont indiqué qu'un certain nombre de modifications avaient été faites à ces programmes, notamment: enseignants recevant du matériel enrichi du centre des média, élèves surdoués regroupés dans le cadre d'une classe normale, un programme annexe pendant quelques heures par semaine, un enseignant itinérant disponible dans toutes les écoles pour aider les enseignants, individuellement, à utiliser les programmes à l'intention des élèves surdoués.

Les réponses à ces questions ne comprennent pas les projets prévus qui doivent se réaliser en 1979, l'enquête ayant eu lieu avant cette date.

Question 3 Votre commission accélère-t-elle la scolarisation des élèves surdoués et talentueux?

Dans les réponses précédentes on a relevé une variété de programmes et de services offerts aux élèves doués. La majorité des commissions scolaires ont insisté sur le fait que leurs programmes constituaient un enrichissement que les écoles ou les enseignants se devaient d'offrir aux élèves. Cette partie de l'enquête considère la prédominance des programmes accélérés dans l'éducation des enfants doués.

	Oui	*Non*
Classes accélérées	55	63
Classes sautées	27	25

On note, dans les publications sur le sujet, des divergences d'opinion sur la question de l'accélération. Les résultats de cette enquête confirment une telle position. Les commissions qui plaident en faveur de l'accélération sont numériquement presque égales à celles offrant des activités d'enrichissement et ne proposant pas d'accélération. La plupart des commissions qui sont en faveur de l'accélération présentent un plan de progrès continu qui permet aux élèves de terminer leur scolarité élémentaire une année plus tôt que ce qui est normalement prévu. D'après les réponses, il semble qu'un certain nombre de systèmes scolaires permettent aux élèves de sauter des classes. Les commentaires précisent que ceci a lieu au niveau de la 3e, 4e ou 5e année. Ceux qui ont répondu ajoutent également qu'on ne pousse ainsi l'enfant à sauter une classe que lorsque c'est dans son intérêt et que cela ne nuit pas à son développement physique, social et affectif. En analysant les réponses et les commentaires, il apparaît que l'accélération n'est considérée que comme une solution possible dont on doit décider en fonction de l'enfant.

Question 4(a) Votre commission a-t-elle adopté une politique particulière concernant l'éducation des élèves surdoués et talentueux?

Oui: 26,1% Non: 73,9%

Nous voyons ainsi que la plupart des commissions n'ont pas de politique particulière pour ce qui est de l'éducation des élèves surdoués. Un certain nombre d'entre elles ont répondu que leur politique générale suffisait à garantir des programmes individuels à l'intention des élèves surdoués. De plus, un nombre significatif de ceux ayant répondu ont indiqué qu'un règlement était en préparation et serait en mesure d'être appliqué à l'automne 1979. Les résultats ci-dessus montrent qu'approximativement un quart des commissions scolaires ont une politique particulière à l'égard des enfants ayant des dons exceptionnels. On ne doit pas interpréter ces résultats comme une assurance que les commissions offrent des programmes spéciaux.

Question 4(b) Votre programme pour les élèves surdoués et talentueux est-il établi sous la juridiction du:

	Oui
Service de l'enfance inadaptée	62,8%
Service des programmes d'études	31,4%
Autres	5,8%

Se dégagent ici quelques problèmes d'autorité pour ce qui est de l'administration des programmes à l'intention des élèves surdoués et talentueux. Dans certaines provinces, c'est le service de l'enfance inadaptée qui en est chargé; il y a donc eu peu d'hésitation de la part des commissions dans la réponse à cette question. Dans les provinces où il n'existe pas de politique ou de législation particulière, les commissions scolaires ont apparemment chargé les enseignants individuellement d'organiser les programmes pour les élèves surdoués. Si l'enseignant travaillait dans le service de l'enfance inadaptée, le programme était alors placé sous cette juridiction, mais on a mentionné une diversité de modèles administratifs dans cette partie. Beaucoup de réponses se sont donc trouvées dans la catégorie "autres" qui comprendrait alors les juridictions ayant classé les programmes à l'intention des élèves surdoués dans les domaines tels que les services aux élèves, le département des programmes ou les services d'aide. De nombreuses commissions ont répondu que leurs programmes étaient établis sous la juridiction conjointe du service de l'enfance inadaptée et celle des programmes d'études. Nous ne pouvons commenter ce qu'impliquent ces situations sans étudier les organigrammes de ces commissions.

Question 5 Classez par ordre d'importance (de 1 à 7, le numéro 1 étant le plus important) la méthode que votre commission utilise pour identifier les élèves surdoués et talentueux.

Le classement ci-dessus représente l'ensemble des réponses à cette question. Seules les commissions scolaires qui ont organisé des programmes à l'intention d'élèves selectionnés ont été incluses.

Sélection par l'enseignant	1
Test psychologique individuel	2
Test scolaire individuel	3
Test scolaire de groupe	4
Test psychologique de groupe	5
Sélection par les parents	6
Sélection par les autres élèves	7

La plupart des commissions indiquent que des méthodes élaborées pour sélectionner et identifier les élèves doués existent. Certaines d'entre elles ont indiqué que les cinq premiers moyens ci-dessus leur serviraient de méthodes de sélection. Les résultats montrent de façon évidente le rôle-clé joué par l'enseignant dans l'identification des élèves surdoués. Ils montrent également la réticence de certaines commissions à utiliser dans leurs écoles des tests psychologiques.

Dans presque tous les cas, la sélection des parents et celle par les autres élèves ne sont pas jugées importantes. Certaines commissions ont indiqué que des parents les avaient encouragées à proposer des programmes spéciaux à l'intention des élèves surdoués.

Les réponses à cette question révèlent quelques difficultés à définir les termes "surdoués" et "talentueux". Des rapports récents parus dans les publications sur le sujet montrent que ce problème existe également dans d'autres pays. Plusieurs chercheurs ont proposé des définitions présentant plusieurs aspects qui rendent très difficile l'identification des élèves pouvant être classés comme surdoués.

Question 6 Indiquez qui est responsable de l'admission des élèves surdoués et talentueux dans les programmes spéciaux.

	Pourcentage du total des commissions offrant des programmes
Un comité d'admission au niveau de la commission scolaire	9%
Un comité d'admission au niveau de l'école	22%
Le surintendant de l'école	14%
Un coordonnateur spécial	17%
Un directeur d'école	38%

Il est bien évident que les réponses à cette question ont été déterminées par le programme particulier sélectionné à la deuxième question de l'enquête. Elles montrent le rôle-clé joué par le directeur d'école dans un grand nombre de commissions. Outre les commissions qui ont mentionné la responsabilité totale du directeur, un certain nombre d'entre elles ont dit que le directeur présidait le comité de sélection. Les commissions qui envisagent de mettre en œuvre des programmes à l'intention des élèves surdoués noteront les différentes façons actuelles d'aborder la question.

Question 7 Indiquez les critères exigés pour qu'un élève soit admis dans un programme à l'intention des élèves surdoués et talentueux?

Dans beaucoup de cas on a utilisé une combinaison de critères; le total des pourcentages dépasse donc 100.

	Pourcentage du total des commissions offrant des programmes
Résultat d'un test de Q.I. en groupe	33%
Résultat d'un test de Q.I. individuel	40%
Résultat d'un test d'aptitude	27%
Permission des parents	69%
Rendement exceptionnel	92%
Détermination d'un seuil de Q.I.	35%

Il apparaît que la plupart des commissions considèrent qu'un rendement élevé constitue un critère, rendement qui peut être mesuré — aux dires de plusieurs — de nombreuses façons. Ceci tendrait à prouver qu'être doué est un phénomène présentant de multiples facettes, ce qu'appuient les publications récentes sur le sujet.

Cette enquête ne confirme pas complètement la réticence à utiliser les résultats des tests d'intelligence pour déterminer des méthodes d'administration mentionnée dans les publications. Environ un tiers de ceux qui ont répondu indiquent qu'un Q.I. minimum — de 115 à 145, la moyenne étant de 130 — est requis pour qu'un élève soit admis à suivre le programme. Dans plusieurs réponses, l'accent est mis sur la prudence avec laquelle on a utilisé le Q.I., conjointement avec d'autres indicateurs. (N.B.: Le nom du test d'intelligence utilisé n'a pas été demandé aux commissions scolaires; il est donc nécessaire d'avoir présent à l'esprit les différences de normes dans les tests en considérant ces données.)

Question 8 Indiquez à quel niveau commencent et se terminent vos programmes à l'intention des élèves surdoués et talentueux.

	Primaire		*Secondaire*	
Début des programmes				
	Jardin d'enfants	11%	7e	10%
	1e	10%	8e	15%
	2e	9%	9e	18%
	3e	8%	10e	25%
	4e	17%	11e	5%
	5e	11%	non précisé	27%
	6e	6%		
	7e	3%		
	non précisé	25%		
Fin des programmes	6e	25%	9e	5%
	7e	25%	10e	10%

8e	25%	11e	0%
non précisé	25%	12e	50%
		13e	20%
		non précisé	15%

L'interprétation des réponses à cette question s'est révélée difficile en raison des divers types d'organisation en vigueur au Canada. En Ontario par exemple, les regroupements jardin d'enfants-8e et 9e-13e ont donné lieu à certains résultats. Dans d'autres provinces, l'utilisation des regroupements jardin d'enfants-6e et 7e-12e amène quelque confusion dans les réponses à la question. Nous avons apprécié les commentaires qui les ont clarifiés.

Il apparaît qu'il n'existe pas au Canada de règles établies pour commencer des programmes à l'intention des élèves surdoués. Les données laissent penser qu'une fois le programme commencé, il continue habituellement jusqu'à ce que l'élève change d'école. Si le programme existe dans une école qui va du jardin d'enfants à la 6e, il s'arrête fréquemment à ce dernier niveau; il en est de même lorsqu'il s'agit d'une école allant du jardin d'enfants à la 8e année. La même situation apparaît au niveau secondaire. Ceci explique partiellement le pourcentage élevé de programmes qui s'arrêtent à la 12e année. Les auteurs pensent que le grand nombre de réponses non précisées est dû à l'existence de types d'organisation particuliers à quelques systèmes scolaires.

Question 9 **Indiquez les services spéciaux de transport offerts aux élèves surdoués et talentueux.**

	Pourcentage du total des commissions offrant des programmes aux surdoués
Pour aller aux écoles spéciales pour les surdoués et les talentueux	5%
Pour aller aux centres de ressources	9%
Pour les sorties éducatives	36%

Les réponses à cette question laissent penser que la plupart des commissions scolaires n'offrent pas de transport particulier aux élèves suivant des programmes à l'intention des élèves surdoués et talentueux. Plus haut, dans ce document, les ministères de l'Éducation ont indiqué qu'ils offraient peu d'argent pour ces transports qui sont donc — ainsi que beaucoup de commissions l'ont noté — la responsabilité des parents. Plusieurs commissions urbaines ont mentionné que les élèves suivant ces programmes utilisaient les transports publics et qu'à cette fin ils disposaient de tickets d'autobus. Les 5 p. cent mentionnés ci-dessus comprennent ces élèves.

Les publications mentionnent qu'une diversité d'expériences est essentielle à un programme pour les enfants surdoués. Les réponses obtenues le confirment. Un nombre significatif de commissions offraient des fonds supplémentaires pour des sorties et des excursions éducatives.

Dans plusieurs cas on note une excellente coopération entre les enseignants et les parents relativement au transport. On comprend que la plupart de ces commentaires proviennent de commissions urbaines. Le problème est plus aigu dans les zones rurales.

Question 10 **Votre commission possède-t-elle des documents particuliers aux programmes d'études pour les élèves surdoués et talentueux?**

Oui: 69% Non: 31%

Précisément	
Grandes lignes d'un programme	25%
Matériel didactique	67%
Équipement spécialisé	15%

(N.B.: Le total des pourcentages est supérieur à 100, les catégories ne s'excluant pas mutuellement.)

Un chapitre antérieur de ce rapport donnait la description de l'organisation des programmes d'étude au niveau provincial. Une situation similaire existe au niveau des commissions scolaires. Les données recueillies indiquent que beaucoup de commissions scolaires conçoivent des programmes à leur niveau et distribuent le matériel aux écoles. Dans d'autres cas, elles s'en remettent à des spécialistes dans les écoles pour compléter les programmes-cadres provinciaux. Beaucoup de ceux qui ont répondu ont indiqué que les enseignants doivent faire les adaptations nécessaires dans les programmes à l'intention des élèves surdoués. D'autres ont dit que certains enseignants travaillaient en coopération dans chaque école pour adapter le programme aux besoins individuels.

Quinze pour cent des réponses indiquent qu'un matériel particulier est fourni. Ceci va d'une bibliothèque spécialisée à un équipement audio-visuel ou du mobilier spécial. Plusieurs réponses disent que l'équipement supplémentaire a été acheté par des associations parents-maîtres ou d'autres associations de parents.

Question 11 **Indiquez le personnel responsable du programme à l'intention des élèves surdoués et talentueux.**

Le pourcentage de réponses affirmatives provenant des commissions scolaires qui avaient indiqué à la question 1 qu'elles organisaient des programmes spéciaux à l'intention des enfants doués, a été calculé de la façon suivante:

Coordonnateur pour l'éducation des élèves surdoués et talentueux	11%
Conseiller pédagogique pour l'éducation des élèves surdoués et talentueux	12%
Enseignant-ressource	42%
Enseignant itinérant	8%
Titulaire de classe	19%

Dans "autres" on trouve: le chef du département d'éducation spéciale, le directeur, le coordonnateur d'éducation spéciale . . . 8%

Certains fonds accordés pour motiver les systèmes scolaires ont permis à ceux-ci de nommer du personnel pour diriger les programmes à l'intention des élèves surdoués et talentueux. Les données recueillies indiquent que l'enseignant-ressource est une figure-clé dans la conduite de ces programmes.

Dix-neuf pour cent des réponses indiquent que les titulaires de classe sont responsables de ces programmes. Ce chiffre ne s'applique qu'aux commissions qui ont répondu par l'affirmative à la première question. Un autre groupe de réponses indique que les enseignants sont responsables de l'adaptation des programmes pour convenir aux besoins particuliers des élèves. Les publications sur le sujet laissent penser que ceci peut ne pas arriver si l'enseignant ne reçoit pas d'aide. Nos réponses confirment une telle hypothèse puisqu'un total de 50 p. cent indiquait l'utilisation d'enseignants-ressources ou itinérants pour faciliter la conduite du programme.

Question 12 **Indiquez les formes de perfectionnement professionnel que votre commission offre aux enseignants d'élèves surdoués et talentueux.**

	Pourcentage des réponses affirmatives
Cours spéciaux	10%
Ateliers spéciaux	47%
Dispositions particulières pour assister à des cours et ateliers hors du système scolaire	65%
Session d'orientation préalable à l'affectation des enseignants aux programmes à l'intention des élèves surdoués et talentueux	18%

Les réponses totalisent plus de 100 p. cent puisque beaucoup de commissions offrent des combinaisons d'expériences de perfectionnement professionnel. Dans beaucoup de réponses on note une demande instante d'aide en ce domaine. Des demandes ont été faites aux facultés d'Éducation pour qu'elles offrent des cours pour les enseignants d'élèves surdoués. Plusieurs réponses indiquent que les enseignants doivent fréquemment se déplacer assez loin pour trouver un cours sur le sujet.

Environ 10 p. cent des réponses indiquent que les enseignants d'enfants surdoués et talentueux ne disposent d'aucune forme de perfectionnement professionnel. Dans ces 10 p. cent, plusieurs ont mentionné qu'il n'y avait pas toujours du personnel disponible et qualifié en matière d'enseignement à des enfants ayant des dons exceptionnels.

Les données recueillies révèlent qu'un intérêt pour des cours de ce type est largement répandu au Canada. Le chapitre de ce rapport traitant des services fournis par les universités donne un complément d'information.

Question 13 **Indiquez les ressources utilisées dans la préparation et la mise en œuvre de vos programmes à l'intention des élèves surdoués et talentueux.**

	Pourcentage des commissions scolaires ayant répondu qu'elles utilisent des ressources
A. Ressources de l'école	
Prise de dispositions spéciales	
à la bibliothèque de l'école	67%
dans le programme du musique de l'école	32%
dans le programme d'art de l'école	30%
au gymnase de l'école	22%
B. Ressources de la collectivité	
Le personnel et les installations des collèges communautaires et des universités	36%
Les agences et les clubs sociaux	22%
La bibliothèque	59%
Les musées	56%
L'industrie	25%
Les personnes âgées	22%
Les membres des professions libérales	47%
Les marchands	22%
Les travailleurs de la collectivité	28%
Les bâtiments historiques et autres installations de la collectivité	47%

Les réponses à la première partie de la question indiquent que les commissions scolaires abordent le problème des enfants doués sous différents angles. On offre des programmes particuliers aux élèves manifestant des talents hors du commun en art, musique ou éducation physique.

Bien entendu, les réponses à cette question se chevauchent considérablement. Dans certaines d'entre elles, on note que les enseignants combinent les ressources disponibles. Le pourcentage relativement élevé de réponses indiquant le musée laisse penser que beaucoup des programmes se déroulent en zones urbaines où de telles possibilités existent.

De nombreuses réponses donnent une liste de ressources complémentaires fournies par la collectivité, notamment des ranchs, des puits de pétrole, des mines, des réserves indiennes, des villages de pionniers.

Les réponses à cette question peuvent ne pas représenter précisément certains programmes du niveau secondaire. De tels cours ont souvent lieu dans l'école même, avec le personnel et le matériel particulier disponibles (laboratoires, ordinateurs).

Question 14 **Indiquez le nombre total d'élèves surdoués et talentueux inscrits dans des:**

	Nombre d'élèves
Écoles spéciales	1 318
Cours spéciaux à temps plein	4 324
Cours spéciaux à temps partiel	3 361
Programmes du samedi matin	1 770
Programmes après l'école	484
Programmes d'été	943
Études indépendantes	1 327
Total	13 527

Les chiffres représentent le nombre d'élèves fourni par toutes les commissions qui ont indiqué offrir des programmes spéciaux à l'intention des élèves surdoués et talentueux. Plusieurs d'entre elles se sont abstenues de répondre à cette question. Leurs commentaires indiquaient qu'elles n'avaient pas identifié les élèves doués. Leur théorie veut alors que les enseignants répondent individuellement aux besoins de leurs élèves.

De plus, certains chiffres peuvent se chevaucher. Quelques commissions ont indiqué que certains élèves peuvent bénéficier de plusieurs programmes: par exemple, un cours spécial à temps partiel et un cours le samedi matin.

Il faut noter que beaucoup d'élèves surdoués et talentueux fréquentent des écoles privées dont cette enquête n'a pas tenu compte.

Question 15 Indiquez le nombre total d'élèves surdoués et talentueux actuellement inscrits dans les programmes à leur intention.

Total 12 717 élèves

La différence existant entre les chiffres présentés en réponse aux questions 14 et 15 semble être liée à la description des programmes et des services. Plusieurs réponses ont indiqué que le nombre d'élèves suivant un programme d'études indépendantes était difficile à déterminer. De plus, quelques commissions n'ont pas répondu à la présente question, notant qu'environ 2 à 5 p. cent de leur population se voient offrir ces services. Dans l'interprétation de ces chiffres, il faut tenir compte du fait que 316 commissions scolaires sur 588 ont répondu au questionnaire. Nous supposons que celles qui n'ont pas répondu ne disposent pas de programmes spéciaux à l'intention des élèves surdoués et talentueux.

Question 16 Indiquez la moyenne des inscriptions dans les classes à temps plein pour les élèves surdoués et talentueux.

Nombre d'élèves	*Pourcentage des commissions scolaires ayant répondu*
1-5	3%
6-10	15%
11-15	12%
16-20	18%
21-25	28%
26-30	18%
au-dessus de 30	6%

D'après les réponses à cette question, la taille des classes pour les élèves surdoués va de 4 à 40. Les chiffres revenant assez souvent oscillent entre 2 et 25. Ainsi que nous l'avons mentionné à la question 2, un nombre relativement petit de commissions scolaires ont des écoles ou des cours spéciaux à l'intention des élèves surdoués. D'après les données recueillies, la plupart des classes sont considérées comme faisant partie de l'école ordinaire et regroupent un nombre semblable d'élèves.

Aucune province n'a mentionné que les classes d'élèves surdoués recevaient un financement particulier. Les commissions scolaires locales doivent leur fournir les fonds complémentaires. Lorsque la taille des classes est l'un des éléments de négociations, une réduction dans un programme spécial quelconque est alors difficile à justifier.

Question 17 Indiquez le nombre moyen d'élèves surdoués et talentueux dont chaque enseignant-ressource serait responsable.

Dans une question antérieure, un nombre significatif de commissions scolaires ont indiqué que des enseignants-ressources avaient la charge des programmes à l'intention des élèves surdoués et talentueux. Le tableau ci-dessous montre le nombre d'élèves dont chaque enseignant-ressource assume la responsabilité. Les données recueillies ne révèlent pas si ces enseignants sont également responsables des autres aspects de l'éducation spéciale.

Nombre d'élèves	*Pourcentage de commissions scolaires utilisant un enseignant-ressource pour ce nombre d'élèves*
1-5	14%
6-10	11%
11-15	25%
16-20	14%
21-25	11%
26 et au-dessus	25%

On peut être déçu par les 14 p. cent d'enseignants-ressources travaillant avec des groupes de 1 à 5 élèves. Dans quelques cas, ceux qui ont répondu ont indiqué que les titulaires de classe servent d'enseignants-ressources pour les élèves de leur classe, individuellement. Il est difficile de comprendre comment une telle personne peut disposer de temps pour offrir un programme complet à un groupe d'élèves surdoués.

Question 18 **Indiquez approximativement les frais supplémentaires engagés par votre commission pour les services suivants:**

	Pourcentage des commissions scolaires offrant des programmes pour les enfants doués	*Échelle des allocations*
Services de consultation pour les élèves surdoués et talentueux	15%	$ 500 à $ 50 000
Coordonnateur pour les élèves surdoués et talentueux	8%	$ 500 à $ 33 000
Enseignants pour les élèves surdoués et talentueux	23%	$1 000 à $150 000
Transport pour les élèves surdoués et talentueux	12%	$ 400 à $ 76 000
Équipement pour les élèves surdoués et talentueux	20%	$ 200 à $ 10 000
Matériel pour les élèves surdoués et talentueux	30%	$ 200 à $ 48 000

L'interprétation des réponses à cette question est rendue difficile par la variabilité des modes de financement au Canada. Nous allons donc brièvement décrire chacun des points présentés dans le questionnaire.

La plupart des commissions scolaires ont mentionné que leurs programmes à l'intention des élèves surdoués et talentueux leur coûtaient plus cher. Un tiers environ de ceux qui ont dit disposer de programmes spéciaux pour les élèves surdoués ont donné un chiffre exprimant le coût réel. D'autres ont dit qu'il serait impossible de présenter des chiffres. Plusieurs ont mentionné que les gouvernements provinciaux n'attribuaient aucune allocation, et qu'il n'était donc pas nécessaire de chiffrer les frais supplémentaires engagés pour la réalisation de programmes spéciaux.

Quinze pour cent des commissions scolaires disposant de programmes spéciaux à l'intention des élèves surdoués ont indiqué que les fonds supplémentaires étaient alloués pour des services de consultation. Cela variait d'un pourcentage restreint du temps d'une personne à la disponibilité de deux conseillers à temps plein. Plusieurs ont répondu qu'un conseiller en éducation spéciale est chargé des programmes à l'intention des élèves surdoués mais qu'une répartition des coûts n'a pas été faite.

Si l'on considère les coordonnateurs, une situation similaire existe. Huit pour cent des commissions ayant répondu ont pu chiffrer les coûts. La variabilité est grande en ce domaine. Une des commissions a mentionné que l'équivalent de 1,5 personne représentait les coordonnateurs des programmes à l'intention des élèves surdoués.

Vingt-trois pour cent des commissions ont mentionné un coût pour les enseignants. L'éventail présenté laisse penser qu'il existe une flexibilité dans la répartition du personnel. Plusieurs enseignants, par exemple, passent une demi-journée par semaine sur les programmes à l'intention

des élèves surdoués, d'autres y travaillent à plein temps. Beaucoup ont mentionné qu'il était impossible de chiffrer les coûts en ce domaine puisque l'enseignant devait, de toute façon, être engagé. Il n'existe pas de différence de salaire entre ces enseignants-là et ceux d'une classe normale. Le manque de financement provincial explique la variabilité des réponses à cette question. Dans plusieurs cas, les programmes du samedi matin sont financés par des subventions spéciales.

Douze pour cent des commissions disposant de programmes à l'intention des élèves surdoués ont précisé un coût de transport des élèves. Nous avons vu plus haut que peu de commissions scolaires prévoient le transport des élèves pour suivre des programmes spéciaux. D'après les données recueillies, nous pensons que la plupart des frais supplémentaires sont absorbés par les commissions. Celles-ci peuvent peut-être difficilement faire face à de telles dépenses, à une époque où les ressources diminuent.

Pour ce qui est de l'équipement, un cinquième des commissions ont mentionné des frais supplémentaires. Cet article était difficilement séparable de celui sur le matériel. Beaucoup de commissions combinent leurs allocations budgétaires pour l'équipement et les fournitures. Il semble qu'il n'y ait pas des dépenses importantes en ce domaine. C'est en matière de personnel que les programmes à l'intention des élèves surdoués et talentueux coûtent plus cher. Ceci s'applique à tous les programmes pour les enfants exceptionnels.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, les commissions scolaires doivent souvent justifier les frais supplémentaires. Un de ceux ayant répondu a mentionné qu'un programme réussi pour les élèves surdoués coûterait très cher, et qu'à l'heure actuelle, sa commission scolaire n'était pas prête à fournir le financement nécessaire.

Question 19 **De quelle façon votre commission évalue-t-elle les programmes à l'intention des élèves surdoués et talentueux?**

	Pourcentage total de commissions offrant de tels programmes
Évaluation du rendement scolaire	35%
Révision des programmes	70%
Aucune évaluation	20%

Plusieurs commissions ont indiqué qu'elles utilisaient diverses techniques d'évaluation, y compris une évaluation du rendement scolaire et une révision des programmes, ce qui explique que le total dépasse 100 p. cent. Un cinquième de celles qui ont répondu ont dit ne pas soumettre les programmes à une évaluation. Beaucoup d'entre elles ont précisé qu'une méthode était en préparation, certaines disant que les coûts supplémentaires des programmes nécessitaient une évaluation. Une commission a présenté un programme global d'évaluation engageant les élèves, les parents, les enseignants, les directeurs, les coordonnateurs et utilisant diverses techniques de recueil des données.

Il a été dit plus haut (question 11) qu'un certain nombre de commissions laissaient à l'enseignant, individuellement, le soin de

satisfaire les besoins des élèves surdoués et talentueux. Pour ce qui est de l'évaluation, les enseignants eux-mêmes s'en chargent, d'après les commissions scolaires.

Question 20 **Indiquez par ordre d'importance (de 1 à 7, le numéro 1 étant le plus important) les critères de sélection des enseignants de programmes à l'intention des élèves surdoués et talentueux.**

Parmi les commissions scolaires disposant d'un programme à l'intention des élèves surdoués et talentueux, 95 p. cent ont répondu à cette question. Les résultats ci-dessous représentent une réponse collective.

Flexibilité	1
Engagement	2
Créativité	3
Aptitudes intellectuelles	4
Relations humaines	5
Personnalité	6
Diplômes	7

Les résultats ci-dessus ne sont pas significatifs si l'on considère la variété des réponses. Le problème, c'est de définir et de mesurer les caractéristiques ci-dessus. Nous sommes également conscients du fait que la présentation de moyennes rend très peu compte des réponses. Un examen visuel des données ne révèle aucune tendance. La plupart des commissions scolaires ont indiqué que tous les critères mentionnés étaient importants et les ont classés avec beaucoup de prudence. Il semblait apparaître que beaucoup souhaitent un personnel disposant d'une combinaison de ces critères. Nous devons également avoir à l'esprit qu'une seule personne a répondu au questionnaire; elle a pu classer les critères arbitrairement. Nous hésiterions à faire des prévisions à partir des réponses à cette question.

Annexes

Annexe A:
Ouvrages mentionnés

Dow, Ian, et Ber` Donnelly. "Differentiated Programs for Gifted Intermediate Students". Université d'Ottawa/Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 1977. Document non publié.

Enfants talentueux ou surdoués. Suggestions aux enseignants. Toronto: Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 1978.

Garrison, K.C., et D.G. Force. *The Psychology of Exceptional Children*, 4e édition, New York: Ronald Press, 1965.

Hollingworth, Leta S. *Gifted Children: Their Nature and Nurture*. New York: Macmillan Co., 1926.

Horwitz, E.L. "Gifted Children". *Children today*, vol. 2, n. 1 (janvier-février 1973).

Lamson, Edna E.A. *A Study of Young Gifted Children in Senior High School*. Contributions to Education, n. 424. New York: Bureau des publications, Teachers College, Columbia University, 1930.

Mirman, Norman. "Education of the Gifted in the 70s". *The Gifted Child Quarterly*, vol. 15, n. 3 (automne 1971).

Project Equity. Ottawa: Conseil scolaire de Carleton, 1973.

Samuda, Ronald J. *Psychological Testing of American Minorities: Issues and Consequences*. New York: Dodd Mead & Co., 1975.

Sumption, M.R., et E.M. Luecking. *Education of the Gifted*. New York: Ronald Press, 1960.

Terman, L.M., et M.H. Oden. *The Gifted Child Grows Up: Twenty-five year Follow-up of a Superior Group*. Genetic Studies of Genius, vol. IV. Stanford, Calif.: Stanford University Press, 1947.

U.S. Office of Education. *Education of the Gifted and Talented*. vol. 1, *Report to the Congress of the United States by the U.S. Commissioner of Education*. Washington, D.C.: Washington Monitoring Service par les éditeurs de *Education U.S.A.*, 1971.

Whitmore, J. *The Gifted Underachiever*. Nashville, Tenn.: Geo. Peabody College for Teachers.

Wolfle, Dael. "Diversity of Talent". Dans J.L. French (éd.), *Educating the Gifted*, éd. revue et corrigée. New York: Holt, Rinehart & Winston Inc., 1964.

Annexe B: Réponses des universités

QUESTIONS	UNIVERSITÉS AYANT RÉPONDU						
Votre université offre-t-elle:	Alberta	Colombie-Britannique	Calgary	Concordia	Laval	Manitoba	McGill
A. Des programmes pour préparer les maîtres à enseigner aux élèves surdoués et talentueux?	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
Des cours qui donnent droit à un crédit?	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI
Des conférences?	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
B. Un programme universitaire du 2e cycle en éducation spéciale qui comprenne une section pour les enfants surdoués et talentueux?	OUI	OUI	OUI	NON	PDR*	OUI	OUI**
Un programme universitaire du 2e cycle qui contienne des cours sur l'enseignement aux enfants surdoués et talentueux?	OUI	OUI	NON	NON***	NON	OUI	NON***
C. Des activités de perfectionnement professionnel pour les enseignants des enfants surdoués et talentueux?	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI

* Pas de réponse
** Des arrangements spéciaux peuvent être faits pour que le programme contienne une telle section
*** Possibilité de suivre un cours au moyen d'une liste d'ouvrages à lire

QUESTIONS	UNIVERSITÉS AYANT RÉPONDU						
Votre université offre-t-elle:	Memorial	Moncton	Montréal	Ottawa	Île-du-Prince-Édouard	Québec (à Montréal)	Québec (à Rimouski)
A. Des programmes pour préparer les maîtres à enseigner aux élèves surdoués et talentueux?	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Des cours qui donnent droit à un crédit?	OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON
Des conférences?	OUI	OUI	PDR*	OUI	OUI	NON	NON
B. Un programme universitaire du 2e cycle en éducation spéciale qui comprenne une section pour les enfants surdoués et talentueux?	NON	PDR*	PDR*	NON	NON	PDR*	NON
Un programme universitaire du 2e cycle qui contienne des cours sur l'enseignement aux enfants surdoués et talentueux?	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
C. Des activités de perfectionnement professionel pour les enseignants des enfants surdoués et talentueux?	NON	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON

* Pas de réponse

QUESTIONS	UNIVERSITÉS AYANT RÉPONDU						
Votre université offre-t-elle:	Queen's	Régina	Sainte-Anne	Saskatchewan	Toronto	Victoria	York
A. Des programmes pour préparer les maîtres à enseigner aux élèves surdoués et talentueux?	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUI
Des cours qui donnent droit à un crédit?	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON
Des conférences?	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
B. Un programme universitaire du 2e cycle en éducation spéciale qui comprenne une section pour les enfants surdoués et talentueux?	NON	NON	NON	OUI	NON	PDR*	NON
Un programme universitaire du 2e cycle qui contienne des cours sur l'enseignement aux enfants surdoués et talentueux?	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
C. Des activités de perfectionnement professionnel pour les enseignants des enfants surdoués et talentueux?	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	NON

*Pas de réponse

Annexe C: Commissions scolaires ayant envoyé des documents supplémentaires

On avait demandé aux commissions scolaires faisant partie de l'enquête de l'ACE d'envoyer tout matériel pédagogique produit concernant des programmes particuliers à l'intention des élèves surdoués et talentueux. Les documents envoyés par les commissions scolaires ci-dessous comprenaient des exposés des principes directeurs, des brochures d'information aux parents, et la description des programmes proposés.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Chilliwack School District No. 33
Coquitlam School District No. 43
Kamloops School District No. 24
Nanaimo School District No. 68
Peace River South School District No. 59 (Dawson Creek)
Prince George School District No. 57
Saanich School District No. 63 (Sidney)
Vancouver School District No. 39, Teacher Centre
Vernon School District No. 22

ALBERTA

Calgary Board of Education
Edmonton Public School Board
Strathcona County Board of Education (Sherwood Park)

SASKATCHEWAN

Regina Roman Catholic Separate School Division No. 81
Regina School Division No. 4
Saskatoon (East) School Division No. 41

ONTARIO

Board of Education for the Borough of York (Toronto)
London and Middlesex County Roman Catholic Separate School Board (London)
Metropolitan Toronto Roman Catholic Separate School Board
Niagara South Board of Education (Welland)
Ottawa Board of Education
Scarborough Board of Education
Toronto Board of Education

QUÉBEC

Commission des écoles catholiques de Montréal
Commission scolaire Baldwin-Cartier (Pointe-Claire)
North Island Regional School Board* (City of Laval)

*Cette commission scolaire et celle de Laval forment maintenant la nouvelle commission scolaire de Laurenval.

Annexe D: Lectures recommandées par les auteurs

Tous les articles figurant sur cette liste ont paru dans un magazine, un livre, ou une brochure, et devraient donc pouvoir être obtenus facilement.

Alexander, Betty. "The Gifted Child in the Kindergarten Classroom". *Venture Forth*, vol. 7, n. 4 (été 1976), pp. 29-37.

Baker, V. Noreen, et D.H. Saklofske. "Guiding the Gifted Child in the Regular Elementary Classroom". *TASA* (Teaching Atypical Students in Alberta), vol. 4, n. 1 (automne 1974), pp. 24-34.

Banks, Ruth. "How Would You Like It If You Were Gifted?". *Special Education in Canada*, vol. 53, n. 2 (hiver 1979), pp. 12-14.

Cassivi, Denis. "Special Programs for Gifted Children". *Journal of Education* (Nouvelle-Écosse), vol. 5, n. 2(hiver 1977-1978), pp. 17-21.

Enfants talentueux et surdoués: Suggestions aux enseignants. Toronto: ministère de l'Éducation de l'Ontario, 1978.

Ertis, B.P.A. "Gilding the Gifted". *The Educational Courier*, vol. 48, n. 2 (novembre 1977), pp. 14-17.

Folkman, Mel. "Providing for the Gifted and Talented". *The Intermediate Teacher*, vol. 16, n. 2 (automne 1976), pp. 37-40.

Hawkes, C. "Help for the Egghead". *The Canadian Magazine*, 3 mars 1979, pp. 6-8.

"How not to Spot Gifted Children". Report of an address by Ken O'Bryan. *Reporter* (Ontario English Catholic Teachers' Association), vol. 3, n. 3 (novembre 1977), p. 29.

O'Brien, Judy. "The 'Challenge' Program". *TASA*, vol. 5, n. 1 (automne 1975), pp. 39-43.

Orlik, H. "The Gifted Child." *Journal of Education* (Nouvelle-Écosse), vol. 4, n. 4 (été 1977), pp. 13-14.

Pace, Clare. "Counselling the Academically Bright". *The School Guidance Worker*, vol. 32, n. 1 (septembre-octobre 1976), pp. 10-11.

Parker, Margaret. "What Can Be Learned from Brilliance in Children?". *Special Education in Canada*, vol. 52, n. 1 (automne 1977), pp. 19-21.

Sangster, C.H., et Georgina Adamson. "Nurturing Gifted Children". *Education Canada*, vol. 17, n. 4 (hiver 1977), pp. 26-29.

Shiner, Sandra M. "Wanted: Gifted Teachers for Gifted Kids". *Orbit 41*, vol. 9, n. 1 (février 1978), pp. 11-12.

Speed, Fred. "Teaching the Bright Child". *Orbit 41*, vol. 9, n. 1 (février 1978), pp. 6-11.

Stephenson, Carolyn. "The Gifted Child: Reflections on his Place in School and in Society". *Orbit 23*, vol. 5, n. 3 (juin 1974), pp. 12-14.

Vernon, Philip E., Georgina Adamson, et Dorothy F. Vernon. *The Psychology and Education of Gifted Children*. Londres, Angleterre: Methuen & Co., 1977.

Woodliffe, Helen M. "Education of the Gifted". *Orbit 41*, vol. 9, n. 1 (février 1978), pp. 5-6.

Woodliffe, Helen M. *Teaching Gifted Learners: A Handbook for Teachers*. Profiles in Practical Education n. 11. Toronto: Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, 1977.

Ziv, Avner. "Guidance for the Gifted". *The School Guidance Worker*, vol. 32, n. 1 (septembre-octobre 1976), pp. 45-47.

Rapports publiés par l'Association canadienne d'éducation:

Le temps du recyclage: réflexions suscitées par la conférence sur le recyclage des personnels d'enseignement, de Guy Brouillet (1980)

Les problèmes de leadership en éducation au Canada, de T.R. Williams (1980)

Résultats d'un sondage d'opinion Gallup effectué au Canada sur la participation du public à la prise de décision en éducation (1979)

La supervision de l'enseignement (1979)

Les éducateurs face aux problèmes de la société en évolution (1979)

Évaluation du rendement scolaire des trois dernières années des écoles secondaires du Canada, de Verner R. Nyberg et Brigitte Lee (bilingue, 1978)

Un aperçu de l'éducation au Canada: 2e édition, de Margaret Gayfer (1978)

L'enseignement et les services de l'hygiène dans les écoles au Canada, de Margaret Gayfer (1978)

L'éducation sexuelle et la préparation à la vie de famille dans les écoles canadiennes, de Donal Déiseach (bilingue, 1977)